

DOCUMENT DE PRISE DE POSITION

COLLABORATION EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENFANCE ET D'ÉDUCATION EN SITUATIONS D'URGENCE



L'ALLIANCE
POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE
DANS L'ACTION HUMANITAIRE



**Réseau Inter-agences
pour l'Éducation en
Situations d'Urgence**

Publié par :

Réseau Inter-agences pour l'Éducation en Situations d'Urgence (INEE)
c/o International Rescue Committee
122 East 42nd Street, 12e floor
New York, NY 10168
États-Unis d'Amérique

L'Alliance pour la Protection de l'Enfance dans l'Action Humanitaire
c/o UNICEF
3 UN Plaza
New York, État de New York 10017
INEE et l'Alliance © 2020

**Licence :**

Ce document est sous licence Creative Commons Attribution-ShareAlike 4.0. Il est attribué au Réseau Inter-agences pour l'Éducation en Situations d'Urgence (INEE) et à l'Alliance pour la Protection de l'Enfance dans l'Action Humanitaire (L'Alliance)

Citation suggérée :

Réseau Inter-agences pour l'Éducation en Situations d'Urgences (INEE) et l'Alliance pour la Protection de l'Enfance dans (L'Alliance) (2020). Document de prise de position : Collaboration en Matière de Protection de l'Enfance et d'Éducation en Situations d'Urgence. New York, NY.

DOCUMENT DE PRISE DE POSITION

Collaboration en Matière de Protection de l'Enfance et d'Éducation en Situations d'Urgence

TABLE DES MATIÈRES

Acronymes	3
Définitions	4
Introduction	5
Résumé : Principales conclusions & Recommandations	6
Contexte et Méthodologie	8
Constatations : Preuves à l'appui de la justification de la collaboration entre le CPHA et l'ESU	9
Constatations : Défis & opportunités	11
Conclusion	17
Références	18
Annexe 1 : Entretien avec des informateurs clés	19
Annexe 2 : Étude Documentaire	29

A PROPOS

Le Réseau Inter-agences pour l'Éducation en Situations d'Urgences (INEE) est un réseau public mondial composé de membres qui travaillent ensemble dans un cadre humanitaire et de développement afin de garantir à tous les individus le droit à une éducation de qualité, sûre, pertinente et équitable. Le travail de l'INEE est fondé sur le droit fondamental à l'éducation.

L'Alliance pour la Protection de l'Enfance dans l'Action Humanitaire (L'Alliance) est un réseau mondial d'agences opérationnelles, d'établissements universitaires, de décideurs, de donateurs et de praticiens. Il soutient les efforts des acteurs humanitaires pour réaliser des interventions de protection de l'enfance efficaces et de haute qualité dans tous les contextes humanitaires. L'Alliance y parvient principalement en facilitant la collaboration technique inter-agences, y compris la production de normes et d'outils techniques, sur la protection de l'enfance dans tous les contextes humanitaires.

Les deux réseaux travaillent activement ensemble pour promouvoir l'intégration et la collaboration entre l'Éducation en Situations d'Urgence (ESU) et la Protection de l'Enfance dans l'Action Humanitaire (CPHA).

LE PROJET CPHA-ESU

L'INEE et l'Alliance reconnaissent qu'il est nécessaire de s'unir pour réfléchir de manière critique sur les domaines de convergence entre les secteurs et mieux soutenir la collaboration intersectorielle. À cette fin, un financement a été obtenu pour un projet de deux ans visant à faire avancer ces travaux sous la direction d'un groupe de conseil multi-agences.

REMERCIEMENTS

Ce document a été préparé par Mark Chapple au nom de l'INEE et de l'Alliance. L'INEE et l'Alliance souhaitent remercier le Groupe de Conseil du CPHA-ESU pour ses précieuses contributions et commentaires sur ce document.

L'élaboration de ce document de prise de position a été généreusement financée avec le soutien du Bureau de la Population, des Réfugiés et des Migrations du Département d'État des États-Unis, du Ministère Norvégien des Affaires Étrangères, de Save the Children Norvège, de l'Agence Suisse pour le Développement et la Coopération, et de Porticus.

1. ACRONYMES

ASE	Apprentissage Social et Émotionnel
CE	Cluster d'Éducation
CPAoR	Zone de responsabilité de la protection de l'enfance
CPHA	Protection de l'enfance dans l'Action Humanitaire
EIC	Entretiens avec des Informateurs Clés
ESU	Éducation en Situations d'Urgence
HSP	Partenariat pour les Normes Humanitaires
INEE	Réseau Inter-agences pour l'Éducation en Situations d'Urgence
MRM	Mécanisme de Suivi et de Rapport (sur les Violations Graves à l'Encontre des Enfants en vivant au coeur de conflit armé)
NFT	Nouvelle Façon de Travailler
ONG	Organisation non gouvernementale
PEAS	Protection contre l'Exploitation et l'Abus Sexuel
PSP	Premiers Soins Psychologiques
RRC	Réduction des Risques de Catastrophes (Disaster Risk Reduction)
SMSPS	Santé Mentale et Soutien Psycho-social

2. DÉFINITIONS

QU'EST-CE QUE LA PROTECTION DE L'ENFANCE DANS L'ACTION HUMANITAIRE ?

La protection de l'Enfance est la prévention et la réponse aux abus, à la négligence, à l'exploitation et à la violence contre les enfants.

Une protection de l'enfance efficace s'appuie sur les capacités existantes et renforce la préparation avant qu'une crise ne se produise. Lors de crises humanitaires, des interventions rapides permettent de soutenir la santé physique et émotionnelle, la dignité et le bien-être des enfants, des familles et des collectivités. La protection de l'enfance dans l'action humanitaire comprend des activités spécifiques réalisées par des acteurs de la protection de l'enfance au niveau local, national et international. Elle comprend également les efforts des agences chargées de la protection des personnes autres que les enfants qui cherchent à prévenir et à traiter les abus, la négligence, l'exploitation et la violence à l'encontre des enfants dans des contextes humanitaires, que ce soit par le biais d'un programme d'approche intégrée ou traditionnelle. (L'Alliance, 2019)

QU'EST-CE QUE L'ÉDUCATION EN SITUATIONS D'URGENCE ?

« L'éducation en situations d'urgence » fait référence aux opportunités d'apprentissage de qualité pour tous les âges en situations de crise, y compris le développement de la petite enfance, l'enseignement primaire, secondaire, non formel, technique, professionnel, supérieur et l'éducation des adultes. L'éducation en situations d'urgence fournit une protection physique, psychosociale et cognitive qui peut soutenir et sauver des vies. Les situations de crise courantes dans lesquelles l'éducation en situations d'urgence est essentielle comprennent les conflits, les situations de violence, le déplacement forcé, les catastrophes et les urgences de santé publique. L'éducation en situations d'urgence est un concept plus large que la « réponse éducative d'urgences » qui en est une partie essentielle. (INEE, 2018)

LES DIFFÉRENTS TYPES DE COLLABORATION

Les définitions de l'intégration, de la programmation conjointe et intégrée telles qu'elles apparaissent dans le [Pilier 4 du SMPE](#) sont mises en évidence ci-dessous :

MODES DE TRAVAIL	IMPLICATIONS SECTORIELLES	FINALITÉ
Intégration de la protection de l'enfance	Sectorielle : mesures prises au sein d'un secteur particulier.	Promouvoir un cadre sûr, digne et protecteur, et améliorer l'impact de tous les acteurs humanitaires en suivant le principe « ne pas nuire » et réduire de manière pro-active les risques et les préjudices.
Programmation conjointe	Chaque secteur garde le cap sur ses propres objectifs, mais planifie conjointement certains points de ses programmes avec d'autres secteurs.	Obtenir aussi bien des résultats au niveau de la protection que dans d'autres secteurs, tout en optimisant les ressources, l'accès, les capacités opérationnelles, etc.
Programmation intégrée	Privilégier l'approche collective à l'approche sectorielle dans la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation. La compréhension globale du bien-être de l'enfant constitue le point de départ de l'action, qui s'appuiera sur des compétences de bases sectorielles afin de servir la réalisation de cet objectif.	Obtenir des résultats collectifs pour les enfants grâce à une évaluation conjointe délibérée, à la fixation d'objectifs, à la planification, à la mise en œuvre et au suivi intersectoriels.

3. INTRODUCTION

L'intégration de la protection de l'enfance et de l'éducation crée un cycle de renforcement mutuel qui peut réduire la vulnérabilité des enfants en situations d'urgences. Une éducation de qualité accroît la résilience des enfants et des familles face à l'adversité, autonomise les enfants et favorise un environnement protecteur. Un environnement exempt de maltraitance, de négligence, de violence ou d'exploitation non contrôlées envers les enfants favorise une éducation de qualité. L'intégration des programmes, des politiques et des standards minimums pour la protection de l'enfance et d'éducation maximise les ressources disponibles pour mieux relever les défis et les risques multiformes auxquels les enfants sont confrontés dans les structures humanitaires. (L'Alliance, 2018)

La protection de l'enfance dans l'action humanitaire (CPHA) et l'éducation en situations d'urgence (ESU) sont des domaines très complémentaires de l'intervention humanitaire. Sur le plan conceptuel, programmatique et opérationnel, les deux secteurs ont beaucoup en commun : tous deux sont centrés sur l'enfant, tous deux sont des priorités pour les populations affectées et, grâce à la collaboration, ils peuvent renforcer les résultats sectoriels de l'autre.

De nombreux acteurs humanitaires et de développement ont reconnu cette interdépendance et ont élaboré des orientations à l'intention des praticiens, ainsi que des politiques et des procédures qui favorisent un programme d'approche intégrée ou conjointe dans les deux secteurs, comme l'Approche Commune École Sûre de Save the Children (Safe Schools Common Approach); Espaces de guérison sûre et d'Apprentissage de l'IRC (Safe Healing & Learning Spaces) et le Programme Apprendre Mieux de NRC (Better Learning Programme). L'INEE et l'Alliance, ainsi que le cluster Éducation (CE) et le domaine de responsabilité de la protection de l'enfance (CPAoR) ont également commencé à travailler sur des initiatives visant à rapprocher les secteurs. Cependant, malgré ces efforts louables, cela n'est pas encore systématiquement réalisé à tous les niveaux d'une intervention, depuis les stratégies des donateurs, en passant par la coordination, à la mise en œuvre et au suivi.

Ce document vise à interroger l'argument selon lequel le programme d'approche intégrée et conjointe à travers le CPHA et l'ESU apporte une valeur ajoutée,

non seulement aux bénéficiaires, mais aussi aux fournisseurs de services et aux donateurs. Dans le cadre du processus d'élaboration de ce document, une étude documentaire complète a été entreprise, parallèlement à une série d'entretiens avec des informateurs clés (EIC) avec des acteurs des deux secteurs (voir les annexes 1 et 2). Cette recherche fournit une analyse à jour de la situation actuelle, réfléchissant sur les initiatives passées et présentes pour mettre en évidence les domaines de collaboration réussie et de bonnes pratiques en matière d'intégration, et détermine où concentrer les efforts pour encourager un travail intersectoriel plus étroit.

La recherche a révélé une importante bonne volonté parmi les praticiens, les donateurs et les réseaux, ainsi qu'une volonté claire de travailler plus étroitement ensemble pour soutenir et promouvoir une programmation conjointe et intégrée à toutes les étapes. Il est essentiel d'en tirer parti au fur et à mesure que le travail avance pour maintenir cet élan et élargir le soutien.

Basé sur la recherche, ce document résume les preuves disponibles soutenant la collaboration et l'intégration entre les secteurs, fournissant une justification pour un travail intersectoriel fondé sur le bien-être de l'enfant et le développement holistique. Les sections suivantes synthétisent les preuves, y compris un résumé des défis et des opportunités, et proposent des recommandations claires indiquant la voie à suivre pour une collaboration systématique et planifiée.

4. RÉSUMÉ : PRINCIPALES CONCLUSIONS & RECOMMANDATIONS

Un programme conjoint et intégré peut aboutir à des programmes plus efficaces, mieux ciblés et plus efficaces qui, en fin de compte, se traduisent par de meilleurs résultats pour les enfants et les jeunes.

RÉSULTATS CLÉS

- L'intégration des programmes de protection de l'enfance dans les programmes d'éducation peut aider à atténuer les risques de protection, à améliorer le bien-être général des enfants et à conduire à de meilleurs résultats éducatifs.
- Mettre l'accent sur l'éducation dans les programmes de protection de l'enfance peut augmenter les inscriptions et la rétention dans les programmes d'éducation.
- La programmation conjointe et intégrée soutient et encourage une approche de l'intervention humanitaire centrée sur l'enfant qui peut permettre d'éviter que les enfants et les jeunes ne « passent entre les mailles du filet » des différents services.
- La programmation conjointe et intégrée peut maximiser l'impact des interventions multi-sectorielles.
- La programmation conjointe et intégrée peut être rentable et éviter les doublons dans certains contextes.
- Les preuves de la valeur ajoutée du programme intégré ou conjoint dans des contextes de crise existent mais sont limitées.
- La collaboration intersectorielle s'aligne sur les efforts actuels visant à transformer l'action humanitaire, y compris la Nouvelle Façon de Travailler¹, les efforts visant à relier le lien entre l'humanitaire et le développement, et le programme de localisation.
- Les écoles et autres centres d'apprentissage ne sont pas toujours protecteurs et peuvent en fait être à l'origine de risques pour la protection de l'enfance ; la collaboration entre le CPHA et les praticiens de l'ESU devrait inclure un accent sur la sécurité dans les centres d'apprentissage formels et informels.

¹ [New Way of Working \(NWOW\)](#) – Nouvelle Façon de Travailler (NFT) est un effort mené par les Nations Unies qui vise non seulement à répondre aux besoins humanitaires, mais aussi à réduire les besoins, les risques et la vulnérabilité. Les éléments clés sont les suivants : Résultats collectifs ; Contexte commun et analyses des risques entre les acteurs humanitaires, du développement, politiques et de la sécurité ; Un éventail diversifié de partenaires travaillant en collaboration sur la base de leur avantage comparatif ; Des calendriers pluriannuels pour l'analyse, la stratégie, la planification et le financement des opérations.

RECOMMANDATIONS

- Les agences de mise en œuvre, les réseaux, les clusters, les donateurs et les ministères gouvernementaux devraient concevoir, mettre en œuvre et investir dans la collaboration entre la CPHA et l'ESU.
- Les donateurs devraient investir dans une analyse, une évaluation et une recherche plus poussées afin de s'appuyer sur les preuves de la valeur ajoutée d'un programme conjoint et intégré, en particulier dans des contextes de crises.
- De nombreuses agences ont élaboré des lignes directrices pour la programmation conjointe ou intégrée, mais il existe un besoin évident d'un cadre opérationnel qui systématise la collaboration entre les deux secteurs.
- De nombreuses lignes directrices existantes se concentrent sur l'intégration de la protection de l'enfance dans l'éducation. Il est nécessaire que des lignes directrices prévoient un soutien aux praticiens de la CPHA pour lier les programmes spécialisés à l'amélioration de l'accès à l'éducation et de la persévérance scolaire.
- Une théorie conjointe du changement avec la clarté des définitions partagées et un cadre d'indicateurs associé devraient être développés pour inciter à une meilleure collaboration. Cela doit se fonder sur les [Standards Minimums pour la Protection de l'Enfance dans l'Action Humanitaire](#) (SMPE) et les [Normes Minimales de l'INEE pour l'Éducation : préparation, intervention et relèvement](#) (NM INEE) en utilisant une approche fondée sur les droits et axée sur le bien-être qui favorise un développement sain.

5. CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE

En octobre 2018, l'INEE et l'Alliance, en partenariat avec Elevate Children Funders Group et International Education Funders Group, ont organisé une table ronde conjointe à Nairobi. Le thème de cet événement de deux jours était « un Cadre de Collaboration Entre la Protection de l'Enfance et l'Éducation dans les Contextes Humanitaires. » L'événement a réuni 250 praticiens, chercheurs, donateurs et décideurs politiques des deux secteurs pour examiner les obstacles à une collaboration et une intégration efficaces, et discuter d'exemples de bonnes pratiques, dans le but de développer un consensus autour du contenu d'un cadre de collaboration. Les acteurs des deux secteurs se sont montrés enthousiastes à propos de la collaboration, mais ont fait état de niveaux de collaboration insatisfaisants et non systématiques dans la pratique, notant qu'en général, elle était plus courante sur le terrain qu'au siège et qu'il y avait encore place à d'importantes améliorations².

S'appuyant sur la table ronde, des recherches supplémentaires ont été entreprises par l'INEE et l'Alliance pour documenter davantage ce document. D'avril à juin 2020, une étude documentaire complète de 42 ressources a été entreprise, destinée à contribuer à l'élaboration de ce document, ainsi que pour informer le cadre de collaboration et d'autres produits développés sur les deux réseaux. Elle a été réalisée dans le but de comprendre quelle collaboration a été entreprise entre le CPHA et l'ESU à ce jour en identifiant les ressources existantes dans les domaines universitaires, humanitaire et du développement, y compris la littérature universitaire et grise, ainsi que les directives et cadres organisationnels, y compris des exemples de bonnes pratiques. Comme les produits du projet sont destinés aux praticiens, l'étude documentaire s'est concentrée sur des actions et des lignes directrices pratiques, y compris l'extensibilité et la durabilité, plutôt que

sur une recherche académique approfondie. ([Voir l'annexe 2 Étude Documentaire du CPHA-ESU](#))

Parallèlement à l'étude documentaire, quarante-trois EIC ont été menées de mars à juin 2020, à partir des réponses d'Organisations Non Gouvernementales (ONG) internationales et nationales, d'agences des Nations unies, de donateurs et du monde universitaire. La majorité des personnes qui ont participé provenaient de réseaux et étaient basés dans les sièges de leur organisation ou dans le "Nord", ce qui reflète la nature du projet en ce qu'il couvre à la fois l'INEE et l'Alliance et des discussions approfondies avec les coordinateurs et les facilitateurs de multiples espaces de réseau. Les ONG, les donateurs et les consultants étaient beaucoup mieux représentés aux postes régionaux ou sur le terrain. ([Voir annexe 1 CPHA-ESU EIC](#))

Les entretiens ont été conçus pour soutenir les lignes d'enquête de ce document, mais également pour façonner l'orientation de la future collaboration entre l'INEE et l'Alliance. Il a été demandé aux personnes interrogées d'identifier :

1. Le travail organisationnel lié à l'intégration
2. Les principaux défis liés à l'intégration
3. Les lacunes
4. Quel devrait être l'axe principal du projet ? (opportunités et solutions)
5. Soutien organisationnel pour les futurs travaux de collaboration

L'étude documentaire et les EIC ont permis de tirer un certain nombre de conclusions, notamment des preuves à l'appui de la justification de la collaboration entre les secteurs, des défis à relever pour qu'une collaboration significative ait lieu, et des possibilités de soutenir le travail intersectoriel à l'avenir.

2 Ces résultats ont été tirés des recherches et des conclusions des consultants indépendants Manuela De Gaspari et Serena Zanella

6. **CONSTATATIONS** : PREUVES À L'APPUI DE LA JUSTIFICATION DE LA COLLABORATION ENTRE LE CPHA ET L'ESU

Une collaboration renforcée entre les acteurs de la protection de l'enfance et de l'éducation peut:

- *Renforcer la résilience des enfants ;*
- *Soutenir le développement psychosocial, cognitif et physique ;*
- *Atténuer les risques associés à la protection ;*
- *Soutenir les relations positives avec les pairs et la cohésion sociale ;*
- *Encourager les compétences de vie essentielles qui soutiennent les capacités et la confiance des enfants.*

(L'Alliance, 2019)

Au cours des premières décennies du XXI^e siècle, on a assisté à une augmentation des situations d'urgences complexes et des crises prolongées dans le monde entier (Sova, 2017). Celles-ci présentent de multiples risques pour le bien-être et le développement des enfants et des jeunes concernés. Ces risques soulignent la nécessité de placer la protection au centre de toutes les réponses humanitaires, conformément à la déclaration du Comité Permanent Interinstitutions (IASC 2013) sur la centralité de la protection : « La protection de toutes les personnes touchées et en danger doit orienter la prise de décision et les interventions humanitaires, y compris l'engagement avec les États et les parties non étatiques aux conflits. Elle doit être au centre de nos efforts de préparation, dans le cadre d'activités immédiates et vitales, et pendant toute la durée de l'intervention humanitaire et au-delà. »

Ces 20 dernières années ont vu une professionnalisation croissante et un investissement dans la protection de l'enfance et l'éducation en situations d'urgence. L'éducation est l'un des secteurs des programmes gouvernementaux nationaux - même en contexte de crise - qui touche directement le plus grand nombre d'enfants, généralement à l'échelle nationale, et constitue un moyen unique pour le secteur de la protection de l'enfance d'accéder et de soutenir l'amélioration du bien-être des enfants et des jeunes. Parallèlement, les programmes de protection de l'enfance soutiennent souvent les enfants qui n'ont

pas accès à l'éducation et fournissent des services spécialisés aux enfants affectés, qui leur permettent de rester ou de reprendre leurs apprentissages.

Les interventions ciblées et spécialisées en matière de protection de l'enfance ne sont pas seulement essentielles pour protéger les enfants, et les programmes d'éducation dans les situations d'urgence ne sont pas seulement nécessaires pour assurer le développement cognitif et social sûr des enfants ; ensemble, ils constituent des éléments clés pour promouvoir le développement sain des enfants et un investissement essentiel dans le bien-être et la stabilité futurs des communautés touchées. En collaborant dans des contextes de crise, les deux secteurs peuvent maximiser leur capacité à prévenir les risques, à répondre aux besoins de protection de l'enfance et à promouvoir les droits et le bien-être des enfants. Comme l'indique la Commission européenne (ECHO 2019) :

Les interventions intégrées d'éducation et de protection permettent de prévenir et de répondre aux effets négatifs d'une crise sur le bien-être psychosocial d'un enfant. Cela peut permettre aux enfants de continuer à acquérir les compétences nécessaires pour établir et maintenir des relations et des perspectives essentielles qui peuvent être les fondements de la

guérison individuelle et collective, de la résilience et de la cohésion sociale.

Les recherches entreprises pour ce document mettent en évidence le désir des deux secteurs de travailler plus étroitement ensemble, fournissent des preuves des avantages du travail intersectoriel et définissent quelques domaines clairs de collaboration et d'intégration programmatiques.

L'accent mis sur le bien-être de l'enfant, dans le cadre des droits de l'enfant, est une optique critique permettant d'aborder une collaboration significative entre les secteurs. Elle encourage les acteurs à se concentrer sur l'impact de leurs interventions sur le bien-être général des enfants et à chercher à travailler de manière holistique plutôt que de rester limités par des « cloisonnements » sectoriels. Lors de la revue de son intervention lors de l'ouragan Maria, l'UNICEF conclut qu'une approche intégrée pour les droits des enfants permet une programmation rentable, qui soutient la promotion holistique des droits de l'enfant, évite les doublons et accélère le relèvement en cas d'urgence. » (UNICEF, 2018)

Alors que les preuves provenant de contextes non humanitaires suggèrent qu'il y a une valeur ajoutée significative aux programmations intégrées, un défi clé pour développer des recommandations concluantes relatives aux contextes de crise, est la quantité limitée de recherches et preuves disponibles. En effet, investir dans la recherche et la production de preuves est, en soi, une recommandation clé. Certains résultats de recherche soutiennent l'intégration, par exemple, dans une analyse du programme « Apprendre à lire dans une classe de guérison » (LRHC) du Comité International de Secours (IRC) en République Démocratique du Congo (Aber et al 2017), il est souligné « que l'amélioration de la prise en charge et du soutien des écologies scolaires peut être une cible viable et prometteuse pour les efforts scolaires visant à améliorer les apprentissages dans les contextes touchés par un conflit. » Dans cette optique, un certain nombre de documents analysés dans l'Étude Documentaire du CPHA-ESU démontrent ou suggèrent des preuves qui soutiennent les conclusions suivantes :

- La programmation intégrée peut améliorer le bien-être de l'enfant.

- L'intégration d'éléments de protection de l'enfance tels que les SPS ou les ASE dans les programmes d'éducation peut contribuer à améliorer les résultats d'apprentissage.
- La programmation intégrée soutient et encourage une approche centrée sur l'enfant de la réponse humanitaire, qui peut empêcher que les enfants et les jeunes « passent entre les mailles du filet » des différents services et peut maximiser l'impact des multiples interventions sectorielles.
- Les programmes d'éducation peuvent être « préventifs » et contribuer à atténuer certains risques en matière de protection de l'enfance.
- Les programmes de protection de l'enfance peuvent aider les enfants et les jeunes à accéder à l'éducation et peuvent réduire l'abandon scolaire.
- L'accent mis sur l'amélioration du bien-être dans les familles et l'écologie sociale peut avoir un impact positif sur les résultats d'apprentissage.
- La programmation intégrée peut être rentable et éviter les duplications.
- L'intégration s'aligne sur les efforts actuels visant à transformer l'acheminement de l'aide humanitaire, y compris la Nouvelle Façon de Travailler, les mesures visant à établir un lien entre l'aide humanitaire et le développement et le programme de localisation.

Plusieurs répondants et ressources ont souligné certaines mises en garde concernant l'incitation à l'intégration. Certains praticiens craignent que l'intégration entre les secteurs n'entraîne une perte de spécialisation technique, et il faut les rassurer sur le fait que les spécialisations au sein de chaque secteur seront maintenues et sont essentielles pour renforcer la programmation intégrée ou conjointe. Il a également été noté que l'on suppose souvent que les écoles sont essentiellement des environnements protecteurs, mais ce n'est pas toujours le cas, et dans certains cas, les écoles peuvent être la source de risques pour la protection de l'enfant. Enfin, une programmation totalement intégrée n'est pas appropriée dans toutes les circonstances et dépend du contexte, en particulier des capacités et des stratégies locales et nationales, des plans nationaux/interventions et des capacités des agences qui interviennent. Dans ces cas, on peut envisager une programmation conjointe ou même une colocalisation des programmes.

7. CONSTATATIONS : DÉFIS & OPPORTUNITÉS

Les conclusions de l'étude documentaire et des EIC mettent en évidence certains des principaux défis qui continuent d'entraver la collaboration entre les secteurs, et suggèrent également des moyens de relever ces défis.

DÉFIS



Cloisonnements (catégorisations en silos) : La majorité des répondants ont déclaré que le principal défi de l'intégration du CPHA et de l'ESU est le cloisonnement inhérent à l'architecture humanitaire existante, de la sectorisation des réponses, y compris le système de groupes sectoriels, aux flux de financement des donateurs et aux ministères des gouvernements nationaux, en passant par les structures des ONG & de l'ONU.



Les donateurs : Les donateurs sont considérés comme essentiels pour encourager et soutenir le programme d'approche intégrée et devraient inciter à l'intégration et la production de preuves, peut-être par le biais de projets pilotes dans un premier temps.



Financement : Les répondants ont souligné le manque de financement pour les deux secteurs, ce qui signifie qu'il n'y a pas assez d'argent pour mettre en place une programmation efficace correspondante, sans parler d'une programmation intégrée complète. Il est également difficile de travailler dans deux secteurs avec des coûts par enfant différents. La PE visant généralement l'individu et l'ESU étant un service plus universel.



Les preuves : Des preuves supplémentaires sont nécessaires pour démontrer la valeur ajoutée ou l'efficacité du programme intégré en contextes de crise pour soutenir l'adoption de la stratégie.



Renforcement des capacités : Les initiatives de renforcement des capacités intersectorielles sont limitées et devraient être prioritaires dans le cadre de toute stratégie visant à rassembler les secteurs.

OPPORTUNITÉS



Orientation au niveau du terrain : Il existe un besoin évident d'orientations au niveau du terrain sur la collaboration intersectorielle : Une ressource pratique, facile à utiliser, à laquelle les praticiens peuvent accéder, naviguer et utiliser facilement.



Indicateurs - Cadre commun de résultats : L'élaboration d'un cadre commun de résultats est considérée comme la clé du succès de la collaboration intersectorielle. Les résultats partagés permettront une planification commune des projets, soutenant l'intégration depuis le niveau du terrain jusqu'au développement de la stratégie. Ceci devrait être fondé sur les droits de l'enfant et basé sur les SMPE et les NM INEE et les cadres d'indicateurs qui les accompagnent.



Collaboration de l'INEE - l'Alliance : De nombreuses personnes interrogées ont déclaré que l'INEE et l'Alliance devraient travailler plus étroitement ensemble en général, et que les Espaces de réseau travaillant sur des projets similaires pourraient se réunir régulièrement pour s'assurer que leurs travaux se recoupent, ainsi que pour fournir des apprentissages intersectoriels et un soutien par les pairs.



Orientation des donateurs : Des orientations pour les donateurs sur ce qui constitue une programmation intégrée de qualité devraient être élaborées. Les répondants ont également déclaré que les donateurs sont idéalement placés pour être la force motrice de la promotion et de l'intégration de l'intégration.



Révision des Normes Minimales de l'INEE (NM) : La protection de l'enfance devrait être beaucoup plus étroitement référencée et intégrée dans les NM de l'INEE. Cela aurait un impact énorme sur l'intégration de la protection de l'enfance dans l'ESU parmi les praticiens de l'ESU. L'INEE et les SMPE sont tous deux membres des partenariats sur les normes humanitaires et devraient continuer à collaborer par le biais de ce forum et au-delà pendant le processus de révision des NM de l'INEE.



Renforcement du système : En raison du rôle de plus en plus central que les gouvernements nationaux joueront dans les réponses humanitaires, le travail conjoint intersectoriel sur le renforcement du système devrait être un axe de collaboration essentiel. Une coordination étroite avec les acteurs du développement est nécessaire pour assurer la durabilité et l'impact à long terme.



Bien-être / Centré sur l'enfant : La centralité du travail dans une optique de bien-être, avec un accent sur le développement de la santé, est la clé de la pratique intégrée, et est considérée comme essentielle par le groupe de conseil de la CPHA ainsi que par l'INEE et l'Alliance.

OPPORTUNITÉS DE COLLABORATION

En plus de réunir des réseaux mondiaux d'acteurs, l'Alliance et l'INEE sont chargés de faciliter les processus visant à convenir de normes opérationnelles reconnues au niveau mondial dans leurs domaines respectifs : Les Standards Minimums pour la Protection de l'Enfance dans l'Action Humanitaire (SMPE) et les Normes Minimales de l'INEE pour l'Éducation : Préparation, Réponse et Relèvement (NM INEE). Ensemble, ces normes constituent la base d'une réponse humanitaire fondée sur les droits et axée sur les enfants. Elles sont largement utilisées par les praticiens du monde entier, y compris les donateurs, les Ministères et autres autorités, les agences des Nations Unies et les ONG locales et internationales. L'INEE et l'Alliance sont tous deux des membres clés du Partenariat pour les Standards Humanitaires de Sphère (SHP). L'objectif du partenariat est d'améliorer la qualité et la redevabilité de l'action humanitaire dans tous les secteurs et de promouvoir une approche harmonisée pour soutenir les utilisateurs dans l'application des normes.

Les deux ensembles de normes partagent des bases communes dans une approche basée sur les droits et la Charte Humanitaire, et se recoupent également dans leurs cadres conceptuels respectifs, en particulier dans le principe de survie et de développement des SMPE, et le domaine de l'accès et de l'environnement d'apprentissage des NM de l'INEE. Toutefois, ces cadres sont décomposés en normes plus spécifiques qui encouragent le travail intersectoriel et notent l'interconnexion des deux secteurs. C'est la dernière version des SMPE qui le précise le plus clairement dans la norme 23 :

Il existe de nombreux liens naturels entre la protection de l'enfance et l'éducation. Un accès insuffisant à l'éducation a des conséquences négatives directes sur le bien-être et le développement des enfants. Les enfants qui sont déscolarisés peuvent être confrontés à des risques liés à la protection de l'enfant plus importants. Les inquiétudes liées à la protection de l'enfance peuvent empêcher les enfants d'accéder à l'éducation ou avoir un impact négatif sur les résultats éducatifs.

(L'Alliance, 2019)

Les NM de l'INEE couvrent à leur tour la protection de l'enfant dans le domaine de l'accès et de l'environnement d'apprentissage, norme 2 : protection et bien-être, qui vise à garantir que : « Les environnements d'apprentissage sont sans danger et sûrs et contribuent à la protection et au bien-être psychosocial des apprenants, des enseignants et autres personnels de l'éducation. » (INEE, 2010)

Compte tenu du contenu des normes correspondantes de chaque État membre, il est possible de dégager un consensus sur les activités qui se chevauchent et sur l'orientation du travail intersectoriel. Les activités présentées dans le diagramme sont synthétisées à partir des deux ensembles de normes afin de mieux illustrer ces approches communes :



Cette convergence fournit une fondation claire pour l'élaboration d'un cadre qui soutient un programme d'approche intégrée systématique pouvant s'appuyer sur l'utilisation des bonnes pratiques du terrain.

Les activités mises en évidence ici se concentrent sur l'intégration de la protection de l'enfant dans les programmes d'éducation. Les avis des praticiens soulignent que cette approche a déjà fait ses preuves auprès de nombreuses ONGs, agences des Nations Unies et donateurs, malgré les différences d'approche. Il est maintenant considéré comme faisant partie de la programmation de l'éducation de qualité d'inclure la formation de protection pour les enseignants, les composantes SPS/ASE pour les apprenants, et d'assurer que les bâtiments sont sûrs et accessibles, au minimum. De nombreux praticiens de l'éducation réfléchissent et planifient déjà les risques et les

résultats en matière de protection de l'enfance, mais d'importantes lacunes subsistent. Les dimensions de ces résultats qui se renforcent mutuellement doivent être renforcées et les praticiens de la protection de l'enfance doivent être soutenus pour réfléchir et planifier de manière plus systématique autour des résultats liés à l'accès et aux apprentissages. Les deux dynamiques (CPHA => ESU et ESU => CPHA) peuvent être embellies et soutenues en considérant et en adaptant les différentes conclusions et approches du terrain.

L'étude documentaire a fait ressortir un consensus clair sur un certain nombre de ressources concernant ce qui devrait être inclus dans les composantes essentielles du programme intégré. Les approches diffèrent selon que l'éducation ou la protection de l'enfance constitue l'axe principal de la programmation.

INTÉGRATION DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE DANS L'ÉDUCATION

« La protection de l'enfance devrait faire partie intégrante de toutes les activités d'éducation en situations d'urgence, et devrait être un critère fondamental dans l'approbation d'un programme par le personnel des ONG, les gouvernements hôtes et les donateurs »

-Nicolai et Tripplehorn, 2003

Les éléments de programmation intégrée recommandés sont élaborés ci-dessous. Notez que la réalisation de certains éléments peut relever du domaine technique de l'ESU ou de la PE et nécessiter des spécialistes formés pour la mettre en œuvre. Toutefois, dans l'ensemble, la mise en œuvre devrait être un effort de collaboration, s'appuyant sur les spécialités de chaque secteur pour assurer une prestation de qualité et efficace :

- Le bien-être psychosocial
 - Soutien structuré et non structuré en matière de Santé Mentale et Psychosocial (SMPS) lors des interventions pour les enfants, les adolescents et/ou les personnes qui s'occupent d'eux (tuteurs) - y compris des programmes soutenus ou basés sur le programme scolaire (curriculum) ou des activités récréatives supervisées.
 - L'offre d'apprentissage social et émotionnel (ASE)
 - Premiers soins psychologiques (PSP)
 - (Remarque : les SM, SPS et PSP structurés nécessitent un personnel spécialisé hautement qualifié en CP)
- Parcours de prise en charge multisectoriels : orientation des enfants à risques ou des survivants de problèmes de protection de l'enfance vers d'autres services spécialisés (tels que la gestion des cas et le conseil). Cela peut être offert sur place ou par l'intermédiaire d'un autre lieu / acteur. Si la gestion des dossiers se fait sur place, des travailleurs sociaux doivent être affectés à chaque centre, et l'espace doit comprendre des espaces de travail confidentiels et de stockage des dossiers.
- La sensibilisation de la communauté, par exemple en soutenant les approches de protection de l'enfant au niveau communautaire, la sensibilisation à la protection de l'enfance et l'éducation aux risques.
- Des programmes de soutien aux soignants, y compris des programmes de parentalité positive basés sur le programme scolaire (curriculum), la SMPS, la formation à la protection et à la sauvegarde de l'enfance.
- Messages dans les salles de classe sur la protection de l'enfance, comprenant sa compréhension et sur comment exprimer ses préoccupations ; la prévention de l'exploitation, de la séparation et de la traite ; la protection contre l'exploitation et l'abus sexuel (PEAS) ; et la réduction des risques de catastrophes (RRC), comme l'éducation aux risques des mines.
- Éducation tenant compte des questions de conflit (ESC) et éducation à la paix : travailler avec les acteurs de la protection de l'enfance pour examiner comment les programmes d'éducation peuvent réduire les tensions et accroître la cohésion de la communauté.
- Des programmes de formation des enseignants qui soutiennent des environnements d'apprentissage plus protecteurs, tels que la formation des enseignants sur la sauvegarde, la protection de l'enfant, la non-discrimination, les approches sensibles au genre, la création d'environnements d'apprentissage positifs et d'une discipline positive.
- Sauvegarder les mécanismes de commentaires et de rapport.
- Un environnement d'apprentissage et des voies d'accès sûrs : les écoles sont exemptes de risques et encouragent les apprentissages. Les enfants se sentent en sécurité lorsqu'ils et elles se rendent à l'école et en reviennent. Les risques liés à la protection de l'enfance figurent dans la préparation aux catastrophes et la planification d'urgence.
- Le bien-être des enseignants est reconnu, encouragé et soutenu par des pratiques d'emploi, des réseaux de soutien et des formations sur l'autogestion des soins (y compris les SPS).

- Les environnements d'apprentissage sont à l'abri de l'occupation et des attaques des groupes armés. Cela peut être soutenu par des négociations au sein de la communauté et est signalé par le biais de la MRM⁴ (ou d'autres mécanismes pertinents selon le contexte). Les enfants sont protégés contre le recrutement dans les groupes armés.
- L'accessibilité et non-discrimination, en veillant à ce que les locaux scolaires, l'inscription et l'accès soient ouverts à tous les enfants, quelles que soient leurs capacités, leur race, leur appartenance ethnique, leur genre, leur identité sexuelle ou d'autres caractéristiques.

INTÉGRER L'ÉDUCATION DANS LA PROTECTION DE L'ENFANCE

En s'attaquant aux facteurs externes et aux risques de protection dans la vie d'un enfant, les organismes peuvent améliorer l'accès à l'éducation. Les praticiens de la protection de l'enfance peuvent y parvenir grâce à des programmes ciblés, des mécanismes de recommandation (vers l'éducation et d'autres services) et une collaboration étroite avec les prestataires des services éducatifs. L'objectif de telles interventions consiste à aborder :

- Le travail des enfants - soutenir les enfants et leurs familles afin qu'ils/elles puissent quitter le marché du travail et poursuivre des études.
- Pratiques traditionnelles néfastes - la prévention du mariage des enfants, des MGF, de la violence basée sur le genre, de la discrimination sexiste et de l'inégalité peut permettre aux enfants, en particulier aux filles, d'accéder à l'éducation.
- Problèmes d'intégration et d'exclusion scolaires - barrières linguistiques, différences culturelles, discrimination et difficultés d'accès.
- Les enfants qui risquent d'abandonner l'école - identification intersectorielle, soutien et orientation vers des services de soutien supplémentaires.
- Les enfants qui ont été longtemps déscolarisés - soutenir l'accès et la fourniture d'un enseignement informel et alternatif, y compris des programmes accélérés et de rattrapage.
- Bien-être psychosocial - assurer la mise en place d'une programmation SPS adéquate, notamment en mettant l'accent sur le niveau 3 : soutien ciblé et non spécialisé.
- La santé et le handicap - adopter une approche multisectorielle pour aider les enfants handicapés ou souffrant de problèmes de santé sous-jacents, à accéder à des services d'éducation appropriés.
- Manque de documentation - plaider conjoint CPHA-ESU auprès des autorités locales et des prestataires des services éducatifs pour permettre une flexibilité dans la documentation requise pour accéder à l'éducation au niveau approprié, en particulier pour les enfants déplacés, migrants ou réfugiés, ainsi qu'une certification reconnue pour les possibilités d'apprentissage alternatifs.
- Protection sociale - lutte contre la pauvreté en tant qu'obstacle à l'accès et à l'assiduité scolaire grâce à des transferts d'argent ciblés ou conditionnels, et plaider en faveur de l'accès aux filets de sécurité sociale pour les enfants et les familles touchés par la crise.
- Des communautés et des voies d'accès sûres - travailler avec les communautés pour rendre les trajets sûrs vers et depuis l'école, pour les enfants et les jeunes.

LE TRAVAIL EN COLLABORATION

Certaines activités peuvent être entreprises par les deux secteurs, pour soutenir l'ancrage systémique de l'intégration et de la collaboration:

- Coordination : collaboration par le biais de clusters et d'autres mécanismes de coordination, y compris dans les contextes de réfugiés
- Mobilisation des ressources
- L'établissement des résultats communs dans les plans d'intervention humanitaire
- L'évaluation, le suivi et le rapport communs
- Actions d'information et de sensibilisation
- Plaidoyer
- Renforcement et partage des capacités

Nombre de ces points sur le travail en collaboration sont reconnus et développés dans le cadre de collaboration en coordination récemment lancé par le [PE-ESU, une initiative conjointe](#) (CP-EiE en anglais) du Cluster Éducation (CE) et du Child Protection Area of Responsibility (CPAoR). Le cadre soutient une collaboration prévisible et cohérente tout au long du Cycle du Programme Humanitaire (CPH) afin d'obtenir des réponses humanitaires efficaces, efficaces et responsables dans le cadre des clusters. Il est basé sur les pratiques prometteuses des membres du cluster dans + de 20 contextes. Le cadre de collaboration en matière de coordination et le paquet PE-ESU sont principalement destinés aux coordinateurs de clusters et aux responsables de la gestion de l'information. L'INEE et l'Alliance ont travaillé en étroite collaboration avec le CE et le CPAoR pour s'assurer que tous les produits se réfèrent et se lisent dans ce cadre, et vice versa.

8. CONCLUSION

Il y a des avantages et une valeur ajoutée évidents à la collaboration entre la protection de l'enfance et l'éducation en situations d'urgence, en s'orientant vers un programme intégré le cas échéant. Les avantages sont non seulement pour les enfants et les jeunes concernés, qui verront leur bien-être et leurs possibilités d'apprentissage s'améliorer, mais aussi pour les prestataires de services, qui verront leurs prestations de services améliorées, leurs coûts réduits et leurs impacts accrus. Les donateurs, les agences multilatérales, les ONGs et les gouvernements nationaux devraient donc concevoir, soutenir et financer une programmation conjointe et intégrée en contextes de crise, en instaurant une collaboration entre les secteurs pour optimiser l'impact sur les jeunes et les enfants.

Cette recherche montre la bonne volonté des deux secteurs, et leur désir de développer une plus grande collaboration qui pourrait s'avérer profitable. Cependant, il existe peu de documentation attestant de l'efficacité d'une programmation concertée (conjointe ou intégrée), en particulier en contextes de crise. Les donateurs sont fortement incités à investir dans des recherches pluriannuelles significatives qui examinent l'impact sur le bien-être de l'enfant et sur les résultats d'apprentissage, ainsi que sur l'efficacité organisationnelle et les résultats obtenus.

On part souvent du principe que l'éducation est de nature protectrice. Cependant, dans de nombreux cas, les écoles et les institutions sont précisément le cadre dans lequel peuvent se dérouler des abus et où les risques associés à la protection de l'enfance augmentent. La collaboration intersectorielle peut contribuer à résoudre ce problème, que ce soit par le développement et la mise en œuvre d'une politique nationale, ou par un plan d'actions au sein des écoles.

Les principes d'intégration de la protection de l'enfance dans l'éducation sont clairement exposés dans les Standards Minimums pour la Protection de l'Enfant (article 4 - Norme 23) mais également dans le mode de fonctionnement de nombreux organismes ainsi que dans les recommandations faites aux donateurs. Cette étude recommande de baser toute intervention sur une synthèse des recommandations détaillées ci-dessus. Ces séries de recommandations doivent également s'étendre aux intervenants de la CPHA pour associer les programmes spécialisés à un meilleur accès à l'éducation et à son maintien. Cette recherche révèle également le besoin fondamental d'un cadre opérationnel sur le terrain ou d'une boîte à outils pour les intervenants permettant d'encourager, d'encadrer et de soutenir le travail collaboratif.

L'INEE et l'Alliance peuvent apporter une valeur ajoutée et un impact en développant un cadre de travail collaboratif et une boîte à outils. Cette ressource devra être basée fondamentalement sur les droits de l'enfant et axée sur leur bien-être et leur développement. Il est nécessaire d'établir un consensus autour de chaque élément, tel qu'il est décrit dans le présent document. Chaque élément sera accompagné d'un ensemble de définitions établies, d'une Théorie du Changement et d'un cadre d'indicateurs.

L'INEE et l'Alliance devront également s'assurer que les ressources produites à l'avenir, y compris les révisions des Normes Minimales respectives, contiennent des références de l'autre secteur si nécessaire, permettant ainsi de renforcer le travail collaboratif en théorie et en pratique.

9. RÉFÉRENCES

The Alliance for Child Protection in Humanitarian Action (The Alliance). (2019). *The Minimum Standards for Child Protection in Humanitarian Action*, 2019 Edition.

The Inter-agency Network for Education in Emergencies (INEE). (2018). *Strategic Framework 2018-2023*

The Alliance for Child Protection in Humanitarian Action (The Alliance). (2018). *Advocacy Brief : Integrating Child Protection and Education in Humanitarian Action*

Sova. C. (2017). *The New Normal of Protracted Crises*. World Food Programme (WFP).

Inter Agency Standing Committee (IASC). (2013). *IASC Principals' Statement, The Centrality of Protection in Humanitarian Action, 2013*

European Commission (ECHO). (2019). *Commission Staff Working Document Education in Emergencies in EU-funded Humanitarian Aid Operations*.

Unicef East Caribbean. (2018). *Integrated Education-child Protection Emergency Programming, Dominica, Hurricane Maria Response 2018*. Unicef

Inter-agency Network for Education in Emergencies (INEE). (2010). *INEE Minimum Standards for Education : Preparedness, Response, Recovery*

Nicolai. S. & Triplehorn. C. (2003). *The Role of Education in Protecting Children in Conflict*. Save the Children for Humanitarian Practice Network, ODI.

Aber. J. et al. (2016). *Promoting children's learning and development in conflict-affected countries : Testing change process in the Democratic Republic of the Congo*. Cambridge University Press

ANNEXE 1 : ENTRETIENS AVEC DES INFORMATEURS CLÉS

ENTRETIENS AVEC DES INFORMATEURS CLÉS

Collaboration en Matière de Protection de l'Enfance et d'Éducation en Situations d'Urgence

INTRODUCTION

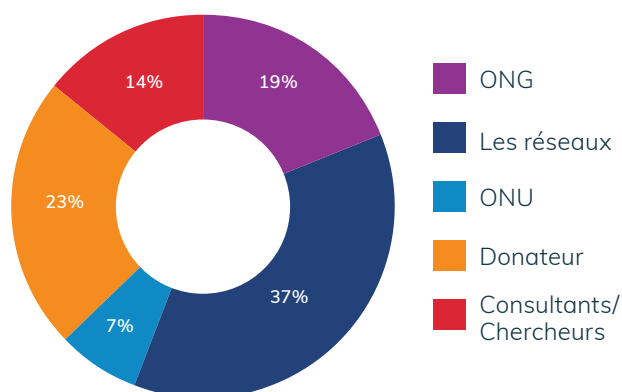
Le présent document est une synthèse des entretiens réalisés auprès des informateurs clés dans le cadre d'une recherche documentaire pour le projet CPHA-ESU, fruit de la collaboration entre le Inter-agences pour l'Éducation en Situations d'Urgence (INEE) et l'Alliance pour la Protection de l'Enfance dans l'Action Humanitaire. Cette recherche a permis d'orienter le projet et le développement des ressources associées. A ce titre, les principales constatations sont mentionnées et développées dans l'exposé de prise de position du CPHA-ESU.

CONTEXTE

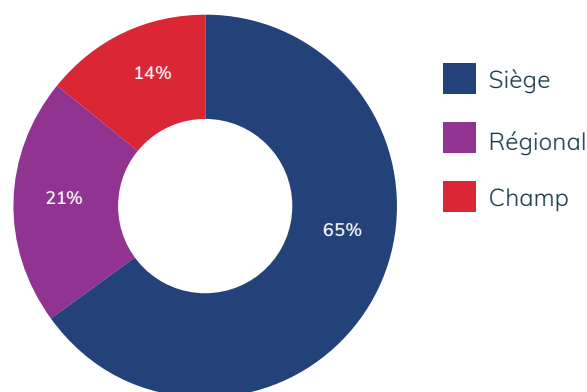
Entre mars et juin 2020, quarante-trois entretiens ont été réalisés auprès de donateurs et d'informateurs clés appartenant à des ONG, à des agences des Nations Unies et au monde universitaire.

La provenance et la localité des participants sont présentées dans les graphiques ci-dessous. La plupart provenaient de réseaux et étaient basés au siège de leur organisation ou dans le « Nord », ce qui reflète bien la nature même du projet, qui associe l'INEE et l'Alliance, et les discussions approfondies avec les coordinateurs et les animateurs des divers réseaux. Les ONG, les donateurs et les consultants étaient essentiellement représentés par des personnes travaillant sur le terrain ou au niveau régional.

CONTEXTE



LIEU



Les entretiens ont été conçus pour appuyer les axes de recherche de cette étude, ainsi que pour orienter le projet CPHA-ESU. Il a été demandé aux personnes interrogées d'identifier :

1. Le travail organisationnel lié à l'intégration
2. Les principaux défis liés à l'intégration
3. Les lacunes
4. Quel devrait être l'axe principal du projet ? (opportunités et solutions)
5. Soutien organisationnel

RÉSULTATS CLÉS

DÉFIS



Cloisonnement (catégorisation en silos) : La majorité des répondants ont déclaré que le principal défi de l'intégration du CPHA et de l'ESU est le cloisonnement inhérent à l'architecture humanitaire existante, de la sectorisation des réponses, y compris le système de groupes sectoriels, aux flux de financement des donateurs et aux ministères des gouvernements nationaux, en passant par les structures des ONG & de l'ONU.



Donateurs : Les donateurs sont essentiels pour soutenir et promouvoir un programme intégré. Ils devraient encourager l'intégration et la mise en place d'indicateurs d'incitation, en commençant peut-être par des projets pilotes.



Financement : Les personnes interrogées ont souligné le manque de financement dans les deux secteurs. Cela signifie qu'il n'y a pas assez d'argent pour mettre en place une programmation efficace à grande échelle, et encore moins des programmes complets et intégrés.



Indicateurs : Il existe peu d'indicateurs permettant d'évaluer la valeur ajoutée ou l'efficacité d'un programme intégré, ce qui explique qu'on y ait peu recours.



Renforcement des capacités : L'élaboration de davantage d'initiatives de renforcement des capacités intersectorielles devrait être une priorité dans le cadre de toute stratégie visant à rapprocher les secteurs.

OPPORTUNITÉS



Orientations au niveau du terrain : Il existe un besoin évident d'orientations au niveau du terrain sur la collaboration intersectorielle : Une ressource pratique, facile à utiliser, à laquelle les praticiens peuvent accéder, naviguer et utiliser facilement.



Indicateurs - Cadre commun de résultats : L'élaboration d'un cadre commun de résultats est considérée comme la clé du succès de la collaboration intersectorielle. Les résultats partagés permettront une planification commune des projets, soutenant l'intégration depuis le niveau du terrain jusqu'au développement de la stratégie. Ceci devrait être fondé sur les droits de l'enfant et basé sur les SMPE et NM INEE et les cadres d'indicateurs qui les accompagnent.



Collaboration de l'INEE - l'Alliance : De nombreuses personnes interrogées ont déclaré que l'INEE et l'Alliance devraient travailler plus étroitement ensemble en général, et que les Espaces de réseau travaillant sur des projets similaires pourraient se réunir régulièrement pour s'assurer que leurs travaux se recoupent, ainsi que pour fournir des apprentissages intersectoriels et un soutien par les pairs.



Orientations des donateurs : Des orientations pour les donateurs sur ce qui constitue une programmation intégrée de qualité devraient être élaborées. Les répondants ont également déclaré que les donateurs sont idéalement placés pour être la force motrice de la promotion et de l'intégration.



Révision des Normes Minimales de l'INEE (NM)
La protection de l'enfance devrait être beaucoup plus étroitement référencée et intégrée dans les NM de l'INEE. Cela aurait un impact énorme sur l'intégration de la protection de l'enfance dans l'ESU parmi les praticiens de l'ESU. L'INEE et les SMPE sont tous deux membres des partenariats sur les normes humanitaires et devraient continuer à collaborer par le biais de ce forum et au-delà pendant le processus de révision des NM de l'INEE.



Renforcement du système : En raison du rôle de plus en plus central que les gouvernements nationaux joueront dans les réponses humanitaires, le travail conjoint intersectoriel sur le renforcement du système devrait être un axe de collaboration essentiel. Une coordination étroite avec les acteurs du développement est nécessaire pour assurer la durabilité et l'impact à long terme.

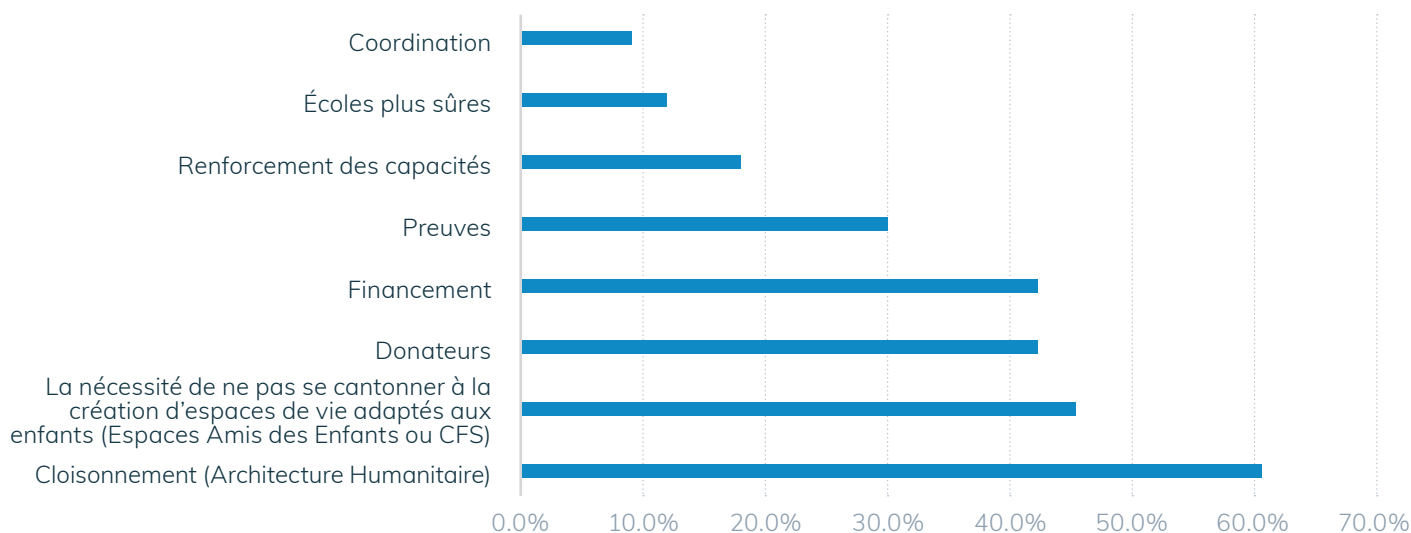


Bien-être / Centré sur l'enfant : La centralité du travail dans une optique de bien-être, avec un accent sur le développement de la santé, est la clé de la pratique intégrée, et est considérée comme essentielle par le groupe de conseil du CPHA ainsi que par l'INEE & l'Alliance.

ANALYSE DÉTAILLÉE DES CONSTATS

Les principaux constats sont présentés ici d'une part en termes de difficultés et faiblesses (présentées ensemble) et de recommandations du projet d'autre part. Les personnes interrogées se sont exprimées librement et n'ont pas été orientées dans leurs réponses. Celles-ci ont ensuite été regroupées en catégories et les points clés ont été relevés.

DIFFICULTÉS & FAIBLESSES



Le graphique présente, en pourcentage, les principales difficultés et les obstacles à l'intégration entre la CPHA et l'ESU selon les personnes interrogées.

CLOISONNEMENT

La plupart des personnes interrogées ont déclaré que la plus grande difficulté de l'intégration entre CPHA et l'ESU est le cloisonnement inhérent à l'architecture humanitaire existante, qu'il s'agisse de la sectorialisation des interventions, y compris dans les structures des clusters, des structures des Nations Unies et des ONG, des flux de financement des donateurs et des ministères gouvernementaux.

- Dans la plupart des cas, le GPEC renforce cette séparation entre les différents secteurs et n'encourage pas la collaboration (en-dehors de certaines exceptions comme le domaine de la protection de l'enfance dans lequel de grands progrès ont été réalisés, notamment en exigeant la mise en place d'indicateurs concernant le programme d'approche intégrée au sein du GPEC).
- Pour pérenniser les interventions intégrées, il est nécessaire d'établir une collaboration similaire au sein des différents organismes nationaux. Dans la plupart des cas, le Ministère de l'Éducation se concentre sur les programmes éducatifs et non sur la protection de l'enfance. Il faut encourager l'intégration au sein même des ministères.
- Ce cloisonnement se répercute jusque sur le terrain où des barrières historiques et culturelles sont érigées entre certains secteurs. Il en résulte une certaine posture des intervenants qui ne veulent surtout pas sortir de leur rôle et empiéter sur le travail des autres (comme pour les enseignants par exemple dont le rôle, les fonctions et le statut sont bien délimités dans certaines sociétés).

LA NÉCESSITÉ D'ALLER AU-DELÀ DES ESPACES AMIS DES ENFANTS (EAE)

Les personnes interrogées ont souligné le fait que dans la plupart des interventions humanitaires, on s'attache à mettre en place et préserver des EAE. Alors que dans certains contextes, ils constituent une partie essentielle d'une première étape d'intervention et fournissent une protection physique et psychosociale indispensable aux enfants, ils ne soutiennent pas toujours le développement éducatif des enfants et des jeunes et, dans certains cas, la mise en place de ces EAE n'a qu'un faible impact en terme de protection sur certains groupes d'âge. Le plus inquiétant est que, dans la plupart des cas, la mise en place de ces EAE devient une fin en soi.

- Le financement de ces EAE se fait au détriment de la gestion des dossiers et des autres programmes de protection de l'enfance, souvent à l'encontre des priorités du secteur.
- La mise en place de ces EAE devrait se faire d'une manière plus structurée et répondre à des objectifs clairement définis, notamment en termes d'apprentissage et d'éducation, en particulier au cours de premières phases d'intervention.
- La difficulté est lorsque les EAE rivalisent avec les activités éducatives. En effet, les activités ludiques sont plus attrayantes pour les enfants que l'apprentissage des mathématiques par exemple.
- Il existe une volonté que les EAE mis en place au cours des premières phases d'intervention évoluent et intègrent rapidement, de façon plus ou moins formelle, une dimension psychosociale et éducative.

DONATEURS

Les donateurs, considérés comme un soutien essentiel pour la promotion d'un programme intégré, devraient encourager l'intégration et la mise en place d'indicateurs, en commençant peut-être par des projets pilotes.

- Un certain cloisonnement entre les donateurs eux-mêmes a été ressenti et cela renforce la séparation entre les secteurs.
- Si les donateurs exigeaient une programmation pleinement intégrée, y compris un cadre commun de résultats et des indicateurs conformes au SMPE numéro 23, les organismes exécutifs seraient obligés de suivre le mouvement.
- Les donateurs devraient tenir compte des difficultés liées aux variations du coût par bénéficiaire en fonction des secteurs et encourager une analyse coûts-bénéfices pour les interventions à gros budget en matière de protection de l'enfance.
- La collaboration intersectorielle devrait être prévue par les donateurs en interne, et en partenariat avec d'autres donateurs.

FINANCEMENT

Les personnes interrogées ont souligné le manque de financement dans les deux secteurs. Cela signifie qu'il n'y a pas assez d'argent pour mettre en place une programmation efficace à grande échelle, et encore moins des programmes complets intégrés.

- L'expertise technique - comme les conseillers techniques nationaux ou régionaux - des deux secteurs doit être inscrite dans les propositions et dans les subventions pour garantir la capacité d'une intégration efficace.
- Un plaidoyer permanent pour que les donateurs et les bailleurs de fonds investissent dans l'ESU et le CPHA, et en particulier dans les projets intégrés, est requis.

PREUVES

Il existe encore quelques lacunes dans les preuves permettant d'évaluer la valeur ajoutée ou l'efficacité d'un programme intégré, ce qui explique qu'on y ait encore peu recours.

- Les preuves existantes concernent essentiellement la réalisation des projets, or il serait nécessaire de fournir des indicateurs plus concrets en termes d'impact et de bien-être des enfants.
- Dès le début d'une crise humanitaire, il convient d'effectuer une analyse approfondie de la situation globale. Au-delà de toute approche sectorielle, on doit avant tout analyser les causes profondes impactant le bien-être des enfants. Utiliser le document d'Analyse Revisitée de la Situation des Droits des Enfants (Revisit Child Rights Situational Analysis - CRSA) comme base de ce travail.
- Les hypothèses et les définitions doivent être analysées - concordent-elles dans les deux secteurs ?
- Des résultats communs aux deux secteurs peuvent s'avérer problématiques pour l'élaboration des rapports : Comment délimiter les services entre les secteurs ? Les services de la PE ciblent souvent une catégorie d'enfants ou certains enfants, alors que l'éducation est universelle.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Le nombre limité des initiatives intersectorielles en vue du renforcement des initiatives de renforcement des capacités. Cela devrait être une priorité au niveau inter-agences dans toute stratégie visant à rapprocher les secteurs.

- Le personnel peut être hautement spécialisé dans son secteur, mais avec une compréhension limitée de l'autre secteur.
- Une charge de travail élevée signifie qu'il est difficile de consacrer du temps au renforcement des capacités afin que le personnel puisse mieux comprendre l'autre secteur. Le personnel a souvent une capacité limitée à avoir une vue d'ensemble du fait qu'il doit se concentrer sur « l'extinction des incendies ».
- La terminologie technique diffère d'un secteur à l'autre, même pour des interventions similaires comme la SMPS (la santé mentale et le soutien psychosocial). La formation conjointe est l'occasion d'y remédier. Cela pourrait se faire sur la base des normes SMPE 23.
- Compétences requises pour le personnel – il est difficile de trouver le personnel avec les connaissances et les compétences nécessaires pour concevoir et diriger des programmes axés sur la qualité dans les deux secteurs.

ÉCOLES PLUS SÛRES

Le défi de l'appropriation des initiatives de prévention des attaques dans les écoles, qui dirige et comment cela est-il coordonné dans le pays, en particulier dans certains contextes.

- Certaines équipes éducatives ont une compréhension limitée du MRM (Mécanisme de surveillance et de communication de l'information) et de ce qu'il faut faire si les écoles sont attaquées.
- Considéré comme une occasion pour les secteurs de travailler ensemble, en soulignant la nécessité de protéger le droit à l'éducation et la nature protectrice de l'éducation.

COORDINATION

L'approche sectorielle est intrinsèquement cloisonnée ce qui accentue souvent la séparation.

- Plus récemment, le CE et le CPAoR ont collaboré de façon proactive pour défendre, encourager et évaluer les programmes intégrés.

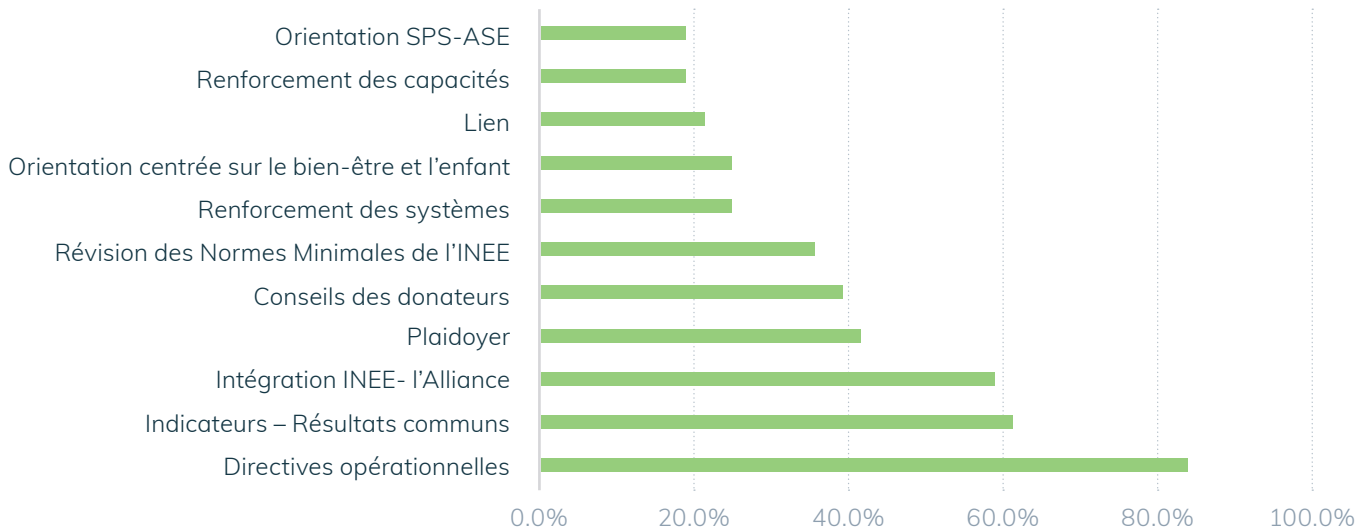
NOTES GÉNÉRALES ADDITIONNELLES IMPORTANTES

- Souvent, le personnel doit déjà suivre un nombre considérable d'orientations, de normes et de protocoles.
- Nous devons transmettre l'énoncé de valeur selon laquelle « la PE devrait tout baser conformément à l'ESU ».
- Les différences dans les coûts et l'orientation de la programmation sont souvent considérées comme un défi pour l'intégration, à cause des coûts élevés pour les services spécialisés et individualisés (PE) et de faibles coûts pour les services universels (Éducation).
- La crainte de la perte d'une spécialisation, de la perte d'un secteur - se rassembler ne signifie pas une perte de spécialisation, il peut y avoir chevauchement.
- Tenir compte que les écoles ne sont pas toujours des environnements protecteurs et pourraient, au contraire, être un lieu d'abus.
- Au début d'une intervention, il y a un manque de clarté entre les activités de l'ESU et de la PE, par exemple les SFC - particulièrement au niveau de l'intégration et de l'estompement des frontières, où bascule-t-elle dans l'ESU et vice versa ? En fonction du rythme avec lequel les réponses se déroulent, un secteur peut aller beaucoup plus vite que l'autre.
- Souvent, l'intégration de la protection de l'enfance et de l'ESU est axée sur les enfants qui sont déjà inscrits dans des systèmes éducatifs formels ou non formels (C.-à-d. SPS, ASE, ECE, etc.). Il pourrait être plus difficile d'intégrer les deux secteurs lorsqu'il s'agit de garantir l'accès à l'éducation et d'atténuer les risques liés au décrochage scolaire.
- Les communautés, les parents/soignants, les enseignants et le personnel éducatif, ainsi que les autorités devraient participer à des programmes d'approche intégrée au moyen d'une approche consultative et participative.

OPPORTUNITÉS - ORIENTATION DU PROJET

Au cours des entretiens des informateurs clés, les informateurs ont été interrogés sur leurs conceptions de ce que devrait être l'objectif du projet CPHA-ESU. Les réponses étaient variées et constructives, par souci de clarté, les résultats sont regroupés par catégories, comme montré ci-dessous :

ORIENTATION DU PROJET



ORIENTATIONS AU NIVEAU DU TERRAIN

Il y avait un consensus clair parmi les répondants, approuvé par le Groupe de Conseil de l'INEE et l'Alliance, pour dire que l'objectif du cadre devrait être l'orientation des intervenants sur le terrain. Parmi les principaux commentaires à prendre en considération :

- Comment pouvons-nous aider les intervenants à mieux faire leur travail (notes d'orientation, cadre, liste de contrôle, formation) ? Regardez les bonnes pratiques et comment nous pouvons en tirer des leçons.
- Gardez le cadre court et pratique - veillez à ne pas surcharger les partenaires.
- Les intervenants veulent une ressource pratique et facile à utiliser.
- Inclure des études de cas, des façons dont les choses ont bien fonctionnées (ou même n'ont pas bien fonctionnées) pour donner des exemples de travail.
- Le cadre peut donner lieu à plus d'informations/normes/exemples de bonnes pratiques par le biais de liens et d'annexes.
- Le cadre doit être extrêmement spécifique en termes de soutien aux exécutants sur le terrain, le reste (plaidoyer, politique, etc.) est secondaire.
- Distinguer entre le « besoin d'avoir » et « le plaisir d'avoir » - tracer différents niveaux / étapes d'intégration.
- Focus sur le praticien - « comment faire, quand faire et quel est le chevauchement », examiner les scénarios possibles lorsqu'un secteur devrait mener l'intervention.

Le cadre devrait prendre la forme d'un « mode d'emploi » ou d'une « boîte à outils » que les intervenants peuvent accéder, naviguer et utiliser facilement.

CADRE DES INDICATEURS - DES RÉSULTATS COMMUNS

Pour soutenir la mise à jour et la mise en œuvre de tout cadre, le développement d'un cadre de résultats communs est considéré comme essentiel. Les résultats partagés permettront une planification commune des projets, soutenant l'intégration depuis le niveau du terrain jusqu'au développement de la stratégie.

- Soutien aux intervenants de la PE pour comprendre les résultats et les objectifs de l'éducation (et vice versa) dans un cadre de résultats communs - avec des activités qui sont en relation.
- Conceptualiser une approche intégrée sans chevauchement total - certaines spécialisations et ensembles de compétences subsistent dans chaque secteur.
- Des résultats pour les enfants, pas pour les catégorisations en silos.
- Clarifier la façon de faire l'évaluation conjointe des besoins et établir des indicateurs communs holistiques qui exigent que les secteurs travaillent ensemble.

COOPÉRATION INEE- L'ALLIANCE

De nombreux répondants estiment, qu'en général, l'INEE et l'Alliance pourraient travailler ensemble plus étroitement, et que les membres du réseau travaillant sur des projets similaires pourraient se réunir régulièrement pour s'assurer que leurs travaux concordent, ainsi que pour fournir un apprentissage intersectoriel et un soutien par les pairs.

- Fournir des conseils sur la façon dont les Standards de l'Alliance et les Normes de l'INEE sont reliés entre elles.
- Concrètement, l'INEE et l'Alliance travaillent bien ensemble, nous devons nous appuyer sur cela et accroître la collaboration. Par exemple, s'unir à des équipes de travail à travers les réseaux.
- Extension de la CPHA à tous les travaux du Secrétariat de l'INEE.
- Partager des listes de contacts et de domaines de responsabilité de l'Alliance à l'INEE et vice versa.

Le poste de Point Focal Technique - Protection de l'Enfance et Éducation en Situations d'Urgence a été créé pour faire avancer ce projet. Parallèlement au développement des produits et des ressources associés, le rôle sera également de relier les deux réseaux. Les travaux actuels à ce sujet incluent des efforts pour harmoniser les cadres de compétences dans les deux réseaux, et un accord sur le développement de matériaux communs de renforcement des capacités. Ces activités se poursuivront parallèlement à d'autres opportunités.

PLAIDOYER

Les répondants étaient désireux de voir un plus grand plaidoyer en faveur de programmes intégrés dans le contexte de ce projet. On a estimé que le travail de plaidoyer visé pourrait être mis en œuvre après le développement du Cadre et avec un document de plaidoyer spécifique, en cours d'élaboration dans le cadre du plan de diffusion pour soutenir l'assimilation et l'adoption.

- Possibilité d'une action conjointe de plaidoyer - susciter l'adhésion des pays aux travaux et déployer le cadre.
- Un plaidoyer conjoint est nécessaire pour augmenter le financement de la CPHA et de l'ESU, en général, mais aussi spécifiquement pour l'intégration.
- Influencer la planification stratégique - par l'intermédiaire du PRH (Plan de Réponse Humanitaire), de la ESD (l'Éducation Sans Délais), du GPE (Partenariat mondial pour l'éducation PME) - l'inclure au début du cycle du programme.
- Plaidoyer auprès de l'ONU et des donateurs pour améliorer les résultats communs.

CONSEILS DES DONATEURS

La plupart des donateurs, qui ont été contactés, étaient d'accord pour dire qu'il serait utile d'obtenir des conseils sur ce que comprend des programmes intégrés de qualité. D'autres répondants ont aussi estimé que les donateurs devraient être le moteur de l'intégration. Les questions spécifiques comprenaient :

- Une liste de vérification détaillant les éléments du programme d'approche intégrée.
- Les donateurs devraient être encouragés à s'engager dans certaines actions.
- Les donateurs ont besoin de résultats/incitatifs – besoin de préciser comment des programmes intégrés obtiennent de meilleurs résultats.
- Les donateurs devraient exiger des projets PE-ESU intégrés et le personnel nécessaire pour les mettre en œuvre, ainsi qu'établir des exigences minimales pour tous les projets PE-ESU.

Le Groupe de Conseil a convenu que les orientations des donateurs devraient être un produit secondaire, élaboré après le cadre, mais étroitement référent.

RÉVISION DES NORMES MINIMALES DE L'INEE

Les informateurs ont souligné l'occasion qui s'offrait pour la révision des Normes Minimales de l'INEE. Si la protection de l'enfance pouvait être beaucoup plus étroitement référencée et intégrée dans les Normes Minimales de l'INEE, cela aurait un impact énorme sur l'intégration de la protection de l'enfance dans l'ESU parmi les intervenants de l'ESU.

- Inclure la CPHA dans la révision des NM de l'INEE - référence sous chaque norme

Le point focal technique collaborera avec le coordonnateur, du Groupe de Travail sur les Normes et les Pratiques de l'INEE, pour s'assurer que l'accent sur la PE ainsi que les programmes intégrés sont inclus dans les normes révisées. La note conceptuelle a déjà été revue et mise à jour pour refléter cela.

RENFORCEMENT DES SYSTÈMES

Étant donné le rôle de plus en plus central que les gouvernements nationaux joueront dans les réponses humanitaires, ils sont un auditoire clé pour le Cadre, et le Renforcement du Système doit être un élément central.

- Soutien politique aux Gouvernements pour mieux promulguer/institutionnaliser le travail intersectoriel.
- Examiner les résultats dans les deux secteurs où l'action du gouvernement national est essentielle - documentation sociale, inclusion socio-économique et résolution des tensions dans les communautés d'accueil.
- Examiner l'inclusion dans les systèmes nationaux.
- Le rôle des partenaires externes sera désormais sur le renforcement des capacités ; cela pourrait bien fonctionner comme un élément commun à travers l'INEE et l'Alliance.
- Le Principe directeur selon lequel nous essayons de reprendre l'éducation dans les 3 mois suivant une urgence – pour s'en assurer nous devons travailler ensemble entre les secteurs sur le renforcement du système avant l'urgence.
- Considérez également des lignes directrices pour les gouvernements locaux - par exemple par l'intermédiaire du Réseau du Maire.

Il est possible d'élaborer des lignes directrices distinctes pour les ministères, ainsi qu'une série de documents d'orientation alignés sur le Cadre, après sa publication.

BIEN-ÊTRE DE ET FOCUS SUR L'ENFANT

Bien qu'elle ne soit pas explicitement une priorité lors des entretiens des informateurs clé, la primauté du travail sous l'angle du bien-être est considérée comme essentielle à la pratique intégrée et a été considérée comme essentielle par le Groupe de Conseil ainsi que par l'INEE et l'Alliance.

- Les cadres devraient mettre l'accent sur le bien-être - essayez de saisir le pouvoir de transformation de certaines interventions (regroupement familial etc).
- Mettre l'accent sur le bien-être de l'enfant, comme objectif global - un changement positif qui pourrait aider à briser les cloisonnements.
- Centré sur l'enfant - le bien-être de l'enfant doit être au centre des interventions. Comment tous les secteurs travaillent-ils ensemble ? Considérer le développement complet de l'enfant et des résultats holistiques.
- Garder le cadre centré sur l'enfant - de quoi l'enfant a-t-il besoin, et de quels services, et qui peut les lui fournir ?

Les travaux sur le cadre exploreront donc comment cela peut se refléter, tant dans les principales méthodes de travail, que dans les indicateurs et les résultats.

NEXUS (LIEN)

L'effort sectoriel actuel, pour une meilleure harmonisation et une meilleure collaboration dans l'ensemble du spectre du développement humanitaire, est considéré comme une occasion clé pour ce projet. Cette question a été examinée dans la section 1, et fera partie de la justification fondamentale du cadre, ainsi que du plan de diffusion et des documents de plaidoyer qui l'accompagnent.

- Les partenaires humanitaires et de développement ont tous deux des rôles clés à jouer, et nous devons travailler avec le PME (Partenariat Mondial pour l'Éducation) et d'autres partenaires de développement.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Il a été recommandé que le renforcement des capacités fasse partie intégrante du projet. Structurellement, il a été convenu qu'il ne serait pas une composante du cadre, mais qu'il ferait nécessairement partie de toute restitution.

Les travaux ont déjà commencé sur une initiative conjointe de renforcement des capacités entre l'INEE et l'Alliance, dirigée par le point focal technique, en commençant par l'harmonisation des Cadres de Compétence de l'INEE et de l'Alliance, et en produisant de façon conjointe des matériaux d'apprentissage en ligne au 4ème trimestre de 2020.

SPS & ASE

De nombreux répondants considéraient instinctivement le SPS & l'ASE comme des points clés de chevauchement entre les secteurs, de nombreux organismes intégrant déjà le SPS et / ou l'ASE dans leurs programmes d'éducation. Bien que le SPS et l'ASE seront mis en évidence dans le Cadre, il y a de nombreux travaux parallèles menés sur les bonnes pratiques, les normes et les indicateurs, qui peuvent être croisés et intégrés.

- Le SPS / ASE / Santé mentale, pourrait être un bon endroit pour le chevauchement - mais recherchez des résultats d'apprentissages mesurables (indicateurs & impact)

ANNEXE 2 : ÉTUDE DOCUMENTAIRE

ÉTUDE DOCUMENTAIRE

Collaboration en Matière de Protection de l'Enfance et d'Éducation en Situations d'Urgence

INTRODUCTION

Ce document résume la revue documentaire qui a été menée à titre de recherche de base pour le projet CPHA-ESU, une collaboration entre le Réseau Inter-agences pour l'Éducation en Situations d'Urgence (INEE) et l'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (l'Alliance). Cette recherche a permis d'orienter le projet et le développement des ressources associées. A ce titre, les principales constatations sont mentionnées et développées dans l'exposé de position de CPHA-ESU.

CONTEXTE

D'avril à juin 2020, une étude documentaire complète de 42 ressources a été entreprise, sur la base du [protocole d'étude documentaire](#) convenu avec le groupe de conseil de la CPHA-ESU. Cette étude documentaire a été conçue pour contribuer au développement du document de travail de la CPHA-ESU, ainsi que pour informer le cadre de collaboration et les autres produits élaborés, dans le cadre du projet de la CPHA-ESU. Elle a été menée dans le but de comprendre ce qui a été fait à ce jour sur la collaboration entre la CPHA et l'ESU, en identifiant les ressources existantes dans les domaines universitaire, humanitaire et du développement, notamment la littérature académique et grise, ainsi que les lignes directrices et les cadres organisationnels, dont des exemples de bonnes pratiques. Étant donné que les produits du projet sont destinés aux praticiens, l'étude documentaire s'est concentrée sur des actions et des lignes directrices pratiques, dont la flexibilité et la durabilité, plutôt que sur une recherche académique approfondie.

RÉSULTATS CLÉS

« Les interventions intégrées d'éducation et de protection offrent des possibilités de prévenir et de réagir aux effets négatifs d'une crise sur le bien-être psychosocial d'un enfant. Ceci, à son tour, peut permettre aux enfants de continuer à acquérir les compétences nécessaires pour établir et maintenir des relations et des perspectives essentielles, qui peuvent être les éléments constitutifs de la guérison individuelle et collective, de la résilience et de la cohésion sociale » (ECHO, 2019).

L'étude documentaire souligne le désir des deux secteurs de travailler plus étroitement ensemble, fournit des preuves des avantages du travail intersectoriel, et définit des domaines clairs de collaboration et d'intégration des programmes.

DONNÉES DE BASE

Une approche intégrée pour les droits des enfants permet des programmes rentables, qui soutiennent la promotion holistique des droits de l'enfant, évitent les doubles emplois, et accélèrent le relèvement en cas d'urgence.

L'un des principaux défis à l'élaboration de recommandations concluantes sur la valeur ajoutée du programme d'approche intégrée, est le manque de recherches et de preuves provenant de contextes de crise. En effet, investir dans la recherche et la production de preuves est, en soi, une recommandation essentielle. Cependant, un certain nombre de documents démontrent, suggèrent ou extrapolent des preuves qui appuient les conclusions suivantes :

- La programmation intégrée peut améliorer le bien-être de l'enfant.
- L'intégration d'éléments de protection de l'enfant tels que les SPS ou les ASE dans les programmes d'éducation peut contribuer à améliorer les résultats d'apprentissage.
- Le programme d'approche intégrée soutient et encourage une approche de l'intervention humanitaire centrée sur l'enfant, qui peut empêcher les enfants et les jeunes de « passer entre les mailles du filet », entre les services, et maximiser l'impact de multiples interventions sectorielles.
- Les programmes d'éducation peuvent être « préventifs » et contribuer à atténuer certains risques en matière de protection de l'enfance.
- Les programmes de protection de l'enfance peuvent aider les enfants et les jeunes à accéder à l'éducation et peuvent réduire l'abandon scolaire.
- L'accent mis sur l'amélioration du bien-être dans les écologies familiales et communautaires, peut avoir un impact positif sur les résultats d'apprentissage.
- La programmation intégrée peut être rentable et éviter les duplicités (doubles efforts).
- L'intégration s'aligne sur les efforts actuels visant à transformer l'acheminement de l'aide humanitaire, notamment la Nouvelle Façon de Travailler, les mesures visant à combler le lien entre le développement humanitaire et le programme de localisation.

Les points de mise en garde concernant l'intégration :

- Une programmation entièrement intégrée n'est pas appropriée dans toutes les circonstances
- Il existe des spécialités dans chaque secteur qui doivent être maintenues, et qui constituent souvent l'intervention la plus appropriée.
- Les écoles ne sont pas toujours protectrices, et peuvent, en fait, être à l'origine de risques pour la protection de l'enfant, les praticiens doivent en être conscients.

MISE EN ŒUVRE

Il y avait un consensus clair entre plusieurs sources sur ce qui devrait être intégré dans les composantes de base du programme intégré, avec des différences d'approche selon que l'objectif principal de la programmation était soit l'éducation, soit la protection de l'enfant.

INTÉGRATION DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE DANS L'ÉDUCATION

La protection de l'enfant devrait faire partie intégrante de toutes les activités d'éducation d'urgence, et constituer un critère fondamental pour l'approbation d'un programme par le personnel des ONG, les gouvernements hôtes, et les donateurs (Nicolai & Triplehorn, *The role of education in protecting children in conflict*, 2003)

Les éléments du programme d'approche intégrée recommandés comprennent :

- Le bien-être psychosocial
 - Des interventions de soutien psycho-social structuré (SPS) pour les enfants, les adolescents et / ou les personnes qui s'occupent d'eux (parents/tuteurs) - telles que : des programmes structurés et soutenus ou un programme scolaire (curriculum) ; des activités récréatives supervisées.

- L'offre d'apprentissage social et émotionnel (ASE)
- Premiers Soins Psychologiques (PSP)
- Des dispositifs de recommandations multisectoriels - Orientation des filles et des garçons à risques, ou des survivants de problèmes de protection de l'enfance, vers d'autres services spécialisés (tels que la gestion de cas et le conseil). Cela peut être offert sur place ou par l'intermédiaire d'un autre lieu / acteur. Si la gestion des cas se fait sur place, des travailleurs ou assistants sociaux devraient être affectés à chaque centre, et le lieu devrait comprendre des espaces de travail confidentiels et de stockage des dossiers.
- L'information et la sensibilisation de la communauté, comme la mise en place de mécanismes communautaires de protection de l'enfance, la sensibilisation à la protection de l'enfance et l'éducation sur les risques.
- Des programmes de soutien aux aidants (tuteurs), notamment des programmes de parentalité positive basés sur un programme scolaire (curriculum), du SPS, de la formation à la protection de l'enfance et à la sauvegarde.
- Des messages en classe sur la protection de l'enfance, notamment la prévention de l'exploitation, de la séparation et de la traite, et la réduction des risques de catastrophes (RRC), comme l'éducation aux risques des mines.
- L'éducation tenant compte des questions de conflit (ESC) et l'éducation à la paix : travailler avec les acteurs de la protection de l'enfance pour examiner comment les programmes d'éducation peuvent réduire les tensions, et accroître la cohésion de la communauté.
- Des programmes de formation des enseignants qui soutiennent des environnements d'apprentissage plus protecteurs, comme la formation des enseignants sur la sauvegarde, la protection de l'enfance, la non-discrimination, la création d'environnements d'apprentissage positifs & la discipline positive.
- Protéger les mécanismes de commentaires et de rapport.
- Un environnement d'apprentissage et des voies d'accès sûrs : les écoles sont exemptes de risques et encouragent les apprentissages. Les enfants se sentent en sécurité lorsqu'ils et elles se rendent à l'école et en reviennent.
- Le bien-être des enseignants est reconnu, encouragé et soutenu par des pratiques d'emploi, des réseaux de soutien, et la formation sur l'autogestion de la santé (notamment les SPS)
- Les environnements d'apprentissage sont exempts d'occupation et d'attaque militaires. Cela peut être soutenu par des négociations au sein de la communauté.
- L'accessibilité et la non-discrimination, en veillant à ce que les locaux scolaires, les inscriptions et l'accès soient inclusifs.

L'INTÉGRATION DE L'ÉDUCATION À LA PROTECTION DE L'ENFANCE

*« Des initiatives devraient être développées pour identifier les enfants dont l'éducation a été interrompue en raison de conflits, de discrimination ou de persécution, et pour les aider à poursuivre et à terminer leur scolarité » (Nicolai & Triplehorn, *The role of education in protecting children in conflict*, 2003).*

En s'attaquant aux facteurs externes et aux risques en matière de protection dans la vie d'un enfant, les organismes peuvent améliorer l'accès à l'éducation. Les praticiens de la protection de l'enfance peuvent garantir cela grâce à des programmes ciblés, des mécanismes de recommandations (dans le domaine de l'éducation), et une étroite collaboration avec les prestataires des services éducatifs. L'objectif de telles interventions consiste à aborder :

- Le travail des enfants - soutenir les enfants et leurs familles afin qu'ils puissent quitter le marché du travail et poursuivre des études.
- Les pratiques traditionnelles préjudiciables - mariage d'enfants, MGF (Mutilations génitales féminines), rôles définis selon le genre.

- Les problèmes d'intégration scolaire - barrières linguistiques, différences culturelles, difficultés d'accès.
- Les enfants risquant d'abandonner l'école - identification intersectorielle, soutien et orientation vers des services d'aide supplémentaires.
- Les enfants qui ont été longtemps déscolarisés - soutenir l'accès et la fourniture d'un enseignement informel et alternatif, y compris des programmes accélérés et de rattrapage.
- Le bien-être psychosocial - assurer la fourniture de programmes SPS.
- La santé et le handicap - adopter une approche multisectorielle pour aider les enfants handicapés ou souffrant de problèmes de santé sous-jacents, à accéder à des services d'éducation appropriés.
- Le manque de documentation - travailler avec les autorités locales et les prestataires des services éducatifs, pour permettre l'accès à l'éducation au niveau approprié, sans les documents d'entrée ou d'identité traditionnellement requis.
- La protection sociale - lutter contre la pauvreté comme obstacle à l'accès et à l'assiduité, au moyen de transferts monétaires ciblés ou conditionnels.
- Des communautés et des voies d'accès sûres - travailler avec les communautés pour rendre les trajets sûrs vers et depuis l'école, pour les enfants et les jeunes.

LE TRAVAIL COLLABORATIF

Certaines activités peuvent être entreprises par les deux secteurs, pour soutenir l'ancrage systémique de l'intégration et de la collaboration :

- La coordination : collaboration entre les clusters ou les mécanismes de coordination, y compris les groupes de coordination des réfugiés
- L'établissement des résultats communs dans les plans d'intervention humanitaire
- L'évaluation, le suivi et le rapport en communs
- Activités d'information et de sensibilisation
- Plaidoyer
- Renforcement des capacités

Nombre des points ci-dessus sont reconnus et développés dans le cadre de la collaboration [PE-ESU, récemment lancée dans le cadre de la coordination](#), une initiative conjointe du Cluster Éducation et des ZdR (Zones de Responsabilité) de la protection de l'enfance. Le cadre soutient une collaboration prévisible et cohérente dans l'ensemble du CPH (Cycle de Programme Humanitaire), afin d'obtenir des interventions humanitaires efficaces, efficaces et redevables. Il se fonde sur les pratiques prometteuses de collègues de clusters issus de + de 20 contextes. Le Cadre de Coordination et de Coordination du PE-ESU et tout son ensemble sont destinés aux coordinateurs de clusters et des gestionnaires d'information. Le projet CPHA-ESU a travaillé avec le CE, pour s'assurer que tous les produits se réfèrent et se lisent à travers ce cadre, et vice versa.

MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE DOCUMENTAIRE

Une recherche des bonnes pratiques existantes, de la documentation publiée dans des revues scientifiques spécialisées, et de la littérature grise, a été effectuée à l'aide de ressources en ligne :

- Les bonnes pratiques existantes ont été identifiées via les grandes bibliothèques en ligne des ONG, des donateurs et de l'Agence des Nations Unies, ainsi que via les EIC.
- La littérature publiée dans les revues scientifiques spécialisées, a été identifiée par les membres de l'INEE et The Alliance Academic.
- La littérature grise a été identifiée à travers :
 - Les Standards Minimums de la CPHA, les Normes Minimales de l'INEE, les ressources de l'Alliance du CPHA⁵ (The Alliance Resources, 2020), les ressources de l'INEE (INEE Resources, 2020), les centres de ressources de Save the Children (Save The Children's Resource Centre, 2020), les ressources des autres grandes ONG, des donateurs et de l'Agence des Nations Unies, etc.
 - Ressources partagées par le Groupe de Conseil CPHA-ESU ainsi que par les membres du Groupe de Travail de l'INEE et de l'Alliance.

CLASSIFICATION DES RESSOURCES

Les ressources ont été codifiées par rapport au Continuum de collaboration (ci-dessous), ainsi qu'au Cycle de gestion des programmes humanitaires et aux Phases de l'intervention humanitaire. Ils ont également été répartis en fonction du contexte dans lequel ils pouvaient être appliqués et des éléments constitutifs de tout modèle ou programme.

CONTINUUM DE COLLABORATION

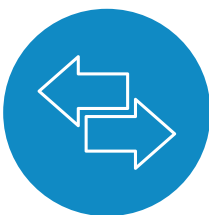
Le projet est axé sur la collaboration entre la CPHA et l'ESU, l'accent étant mis sur les programmes conjoints et intégrés. Les niveaux d'intégration peuvent être établis sur un continuum progressif - la programmation « intégrée » étant le modèle idéal.

Continuum de collaboration



IMMERSION :

Mener des activités sans apport d'éléments à échanger avec d'autres institutions



MISE EN RÉSEAU :

Échange d'informations pour un bénéfice mutuel



COORDINATION :

En plus, la transformation des activités pour atteindre un objectif commun



COOPÉRER :

En plus, le partage des ressources (par exemple, le personnel, les finances, l'espace, l'instrumentation)



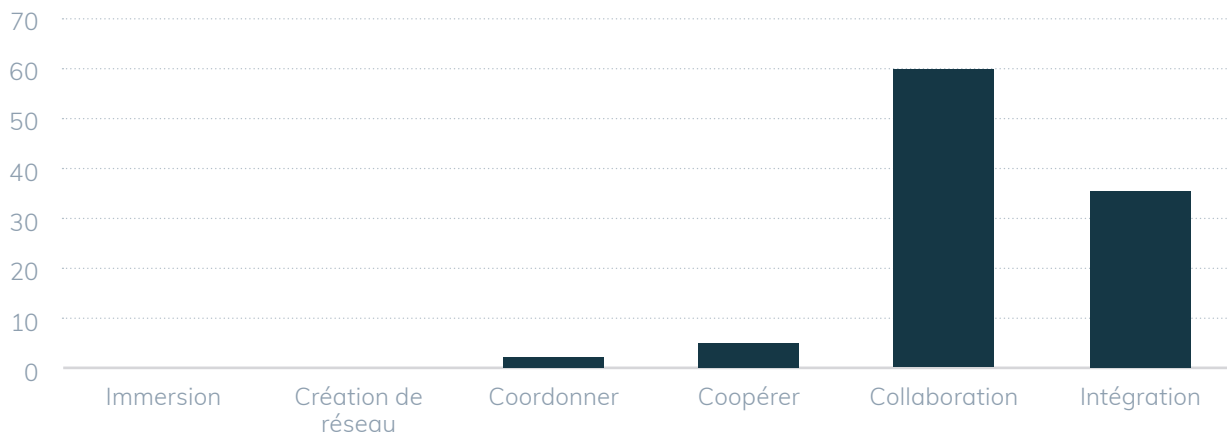
COLLABORER :

En plus, apprendre les uns des autres pour renforcer les capacités de chacun



INTÉGRER :

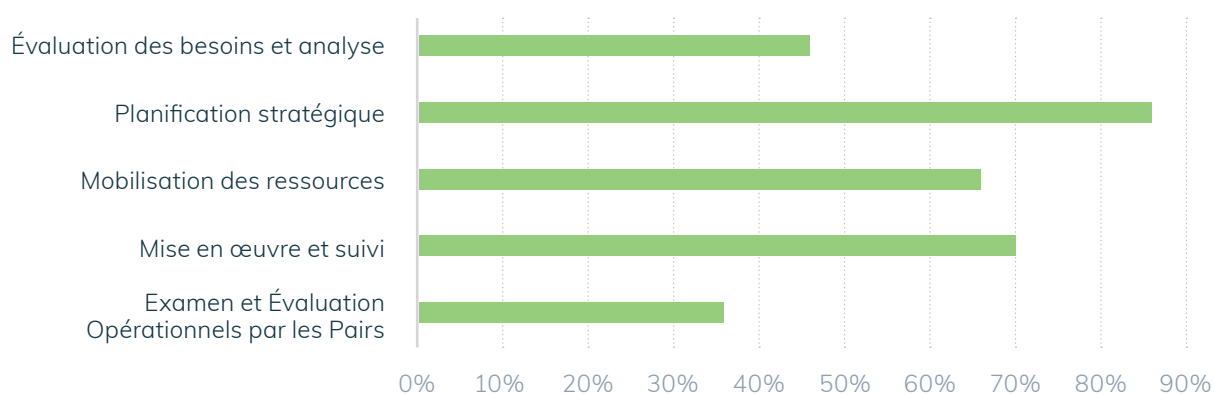
Fusionner complètement les opérations, les structures administratives et les budgets. Les parties constitutives ne sont plus discernables



(Himmelman, 2002)

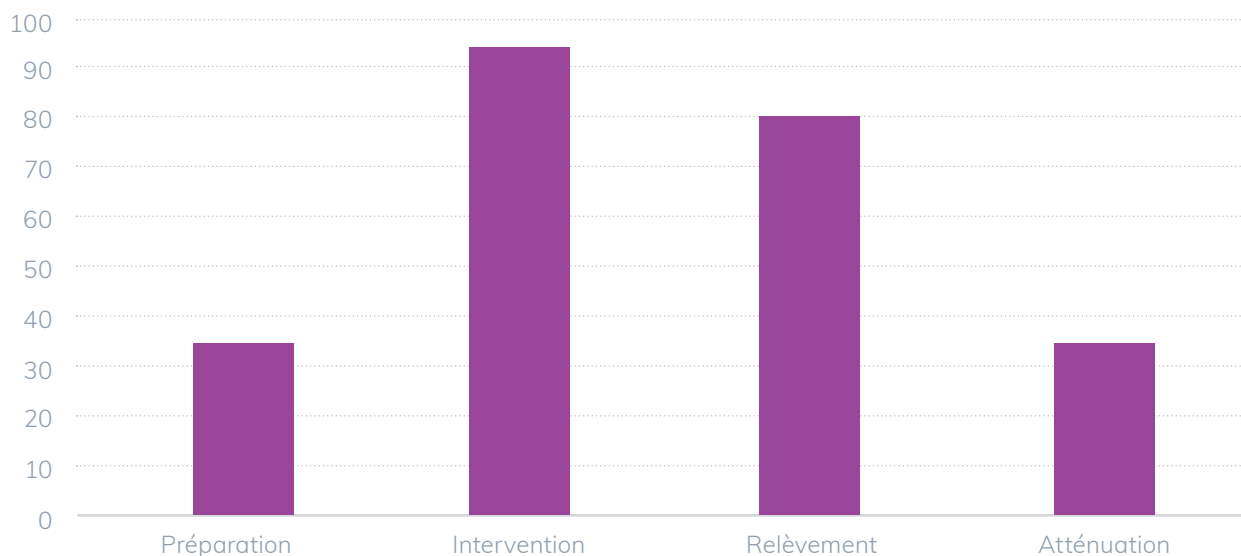
Comme le montre le graphique, la majorité des ressources concernent des modèles qui fonctionnent au niveau de la « collaboration », avec seulement 34 % comportant des éléments qui peuvent être considérés comme « intégrés », et qu'il serait peut-être préférable de qualifier de « partiellement intégrés ». L'absence de modèles pouvant être classés dans les catégories « Immersion » ou « Réseautage » reflète le biais de sélection dans le choix des ressources.

CYCLE DU PROGRAMME HUMANITAIRE



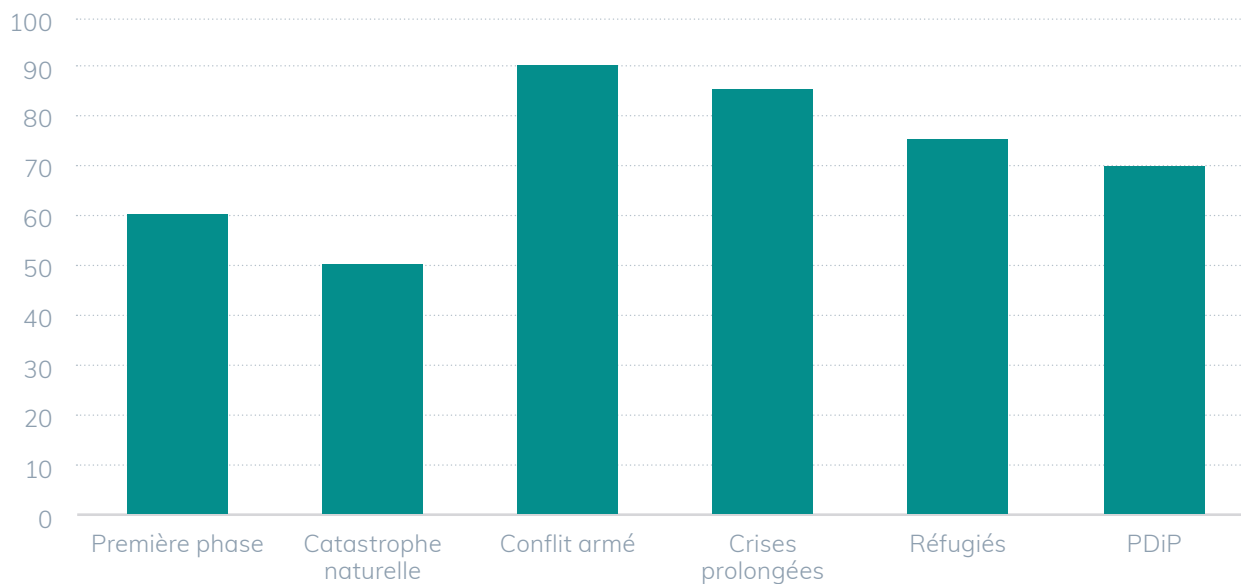
En ce qui concerne le cycle du programme humanitaire, les ressources ont été examinées pour voir à quelle étape du cycle elles se réfèrent, de nombreuses ressources étant applicables à plus d'une étape. La plupart des ressources ont été affectées à la planification stratégique, suivie de près par la mise en œuvre et le suivi.

PHASE DE L'INTERVENTION HUMANITAIRE



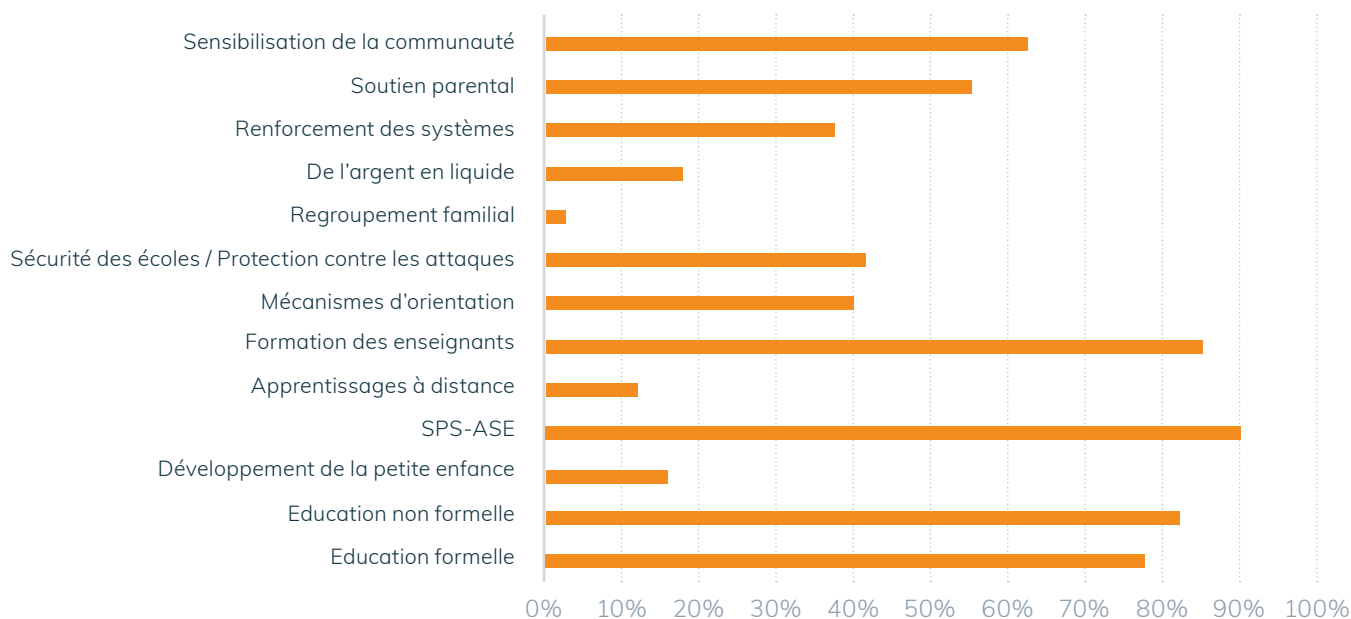
Les ressources ont ensuite été évaluées en fonction des phases d'une intervention humanitaire, la majorité d'entre elles étant applicables aux phases d'intervention et de relèvement, conformément à l'objectif du projet.

CONTEXTE



Nombre des rapports ou modèles examinés ont été utilisés ou adaptés à divers contextes, quelques-uns seulement étant spécifiques à un type d'intervention humanitaire.

COMPOSANTS



Comme pour l'analyse des Normes Minimales ci-dessous, de nombreuses interventions ont souligné les éléments clés d'une programmation collaborative ou intégrée réussie. De nombreuses ressources se réfèrent à un modèle de mise en œuvre spécifique, que ce soit sous la forme d'une note d'orientation, d'un examen de programme, d'un rapport ou d'une étude de projet, d'autres contiennent des orientations plus générales ou des positions politiques. La majorité des modèles spécifiques incluait ou faisaient référence aux SPS/ASE et à la formation des enseignants et étaient dispensés en utilisant un type d'enseignement informel, mais la plupart étaient applicables à l'éducation formelle et non formelle en fonction du contexte.

NORMES MINIMALES COMMUNES

En plus du rassemblement des réseaux mondiaux d'acteurs, l'Alliance et l'INEE sont chargés de faciliter les processus visant à convenir de normes opérationnelles reconnues au niveau mondial dans leurs domaines respectifs : [Les Standards Minimums pour la Protection de l'Enfant dans l'Action Humanitaire](#) (SMPE) et [les Normes Minimales de l'INEE pour l'Éducation : Préparation, intervention et relèvement](#) (NM INEE). Ces normes définissent les bases d'une intervention humanitaire axée sur les droits de l'enfant et sont largement utilisées par les praticiens du monde entier, y compris les donateurs, les ministères et autres autorités, les agences des Nations Unies et les ONG locales et internationales.

Lorsque l'on envisage l'intégration entre la CPHA et l'ESU, il est nécessaire de tenir compte de la complémentarité entre les deux ensembles de normes/standards. Il existe plusieurs chevauchements dans les cadres conceptuels de chaque norme, en particulier dans le principe de survie et de développement des SMPE, et dans le domaine de l'accès et de l'environnement d'apprentissage des NM INEE. Toutefois, celles-ci sont décomposées en normes plus spécifiques qui encouragent le travail intersectoriel et notent l'interconnexion des deux secteurs. C'est peut-être dans la dernière version des SMPE, dans la norme 23, que cela est le plus clairement expliqué :

Il existe de nombreux liens naturels entre la protection de l'enfance et l'éducation. Un accès insuffisant à l'éducation a des conséquences négatives directes sur le bien-être et le développement des enfants. Les enfants qui sont déscolarisés peuvent être confrontés à des risques liés à la protection de l'enfance plus importants. Les inquiétudes liées à la protection de l'enfance peuvent empêcher les enfants d'accéder à l'éducation ou avoir un impact négatif sur les résultats éducatifs.

L'éducation de qualité est définie par le Réseau Inter-agences pour l'Éducation en Situations d'Urgence (INEE) comme « une éducation qui est disponible, accessible, acceptable et adaptable » et sensible à la diversité.

Une collaboration renforcée entre les acteurs de la protection de l'enfance et de l'éducation peut :

- Renforcer la résilience des enfants ;
- Soutenir le développement psychosocial, cognitif et physique ;
- Atténuer les risques en matière de protection ;
- Soutenir les relations positives avec les pairs et la cohésion sociale
- Promouvoir les compétences de bases qui soutiennent les capacités et la confiance des enfants (The Alliance for CPHA, 2019).

Les NM INEE couvrent à son tour la protection de l'enfant sous le domaine Accès et environnement d'apprentissage, norme 2 : Protection et bien-être qui vise à assurer que :

Les environnements d'apprentissage sont sans danger et sûrs et contribuent à la protection et au bien-être psychosocial des apprenants, des enseignants et autres personnels de l'éducation.

Compte tenu du contenu des normes correspondantes de chaque État membre, il est déjà possible de dégager un consensus sur les activités qui se chevauchent et sur l'orientation du travail intersectoriel :



Ce chevauchement nous donne un objectif clair pour développer un cadre de collaboration qui soutient une programmation intégrée systématique sur laquelle nous pouvons nous appuyer en utilisant des preuves supplémentaires provenant de l'étude documentaire.

CONSTATATIONS DE L'ÉTUDE DOCUMENTAIRE

DONNÉES DE BASE

Parmi les ressources examinées, seulement 42 % ont cité ou utilisé un corpus de données probantes pour confirmer leurs conclusions ou leurs affirmations. Ces informations ont été tirées, pour l'essentiel, d'études spécifiques à des projets. Il existe une lacune notable dans les données plus générales générées par les contextes d'urgence ou de crise qui mettent en évidence la valeur ajoutée de l'intégration entre les secteurs, notamment en termes de résultats pour les enfants. Toutefois, un certain nombre d'études fournissent des preuves qui illustrent les avantages de la programmation intégrée à un niveau fondamental.

Dans une analyse du programme « Learning to Read in a Healing Classroom » (« Apprendre à Lire dans une Salle de Classe qui Guérit ») du Comité International de Secours (IRC) en République démocratique du Congo, Aber et al indiquent qu'une récente méta-analyse de plus de 200 programmes d'apprentissage socio-émotionnel en milieu scolaire aux États-Unis et dans d'autres pays à revenu élevé montre que ces programmes constituent une approche viable et efficace pour améliorer les résultats tant scolaires que socio-affectifs (Durlak, Weissberg, Dymnicki, Taylor, & Schellinger, 2011). « Les résultats de l'étude démontrent avant tout que l'amélioration de la prise en charge et du soutien des écologies scolaires peut être une cible viable et prometteuse pour les efforts scolaires visant à améliorer les apprentissages dans les contextes touchés par un conflit. » En outre, « ...ces résultats suggèrent que pour comprendre comment améliorer les résultats des enfants en matière d'alphabétisation, il semble nécessaire de prêter attention aux processus familiaux et aux processus scolaires au-delà du soutien et de la prévisibilité des écologies scolaires » (Aber, et al., 2016).

Dans une cartographie réalisée en 2018 par le Groupe de Travail de l'INEE sur le Plaidoyer, leur analyse interroge les avantages perçus et met en garde contre les risques associés à la collaboration entre les secteurs :

« La PE et l'ESU affirment tous deux que l'éducation est protectrice parce qu'elle (1) fournit une protection physique, psychosociale et cognitive ; (2) donne aux enfants un sentiment d'espoir et de stabilité ; (3) donne aux enfants l'accès à d'autres services essentiels qui peuvent leur sauver la vie ; (4) renforce la cohésion sociale et soutient les efforts de consolidation de la paix et de résolution des conflits ; (5) soutient l'égalité entre les sexes et fournit aux femmes et aux filles, qui sont souvent marginalisées, les compétences dont elles ont besoin pour s'autonomiser ; et (6) améliore le bien-être des enfants à long terme. Malgré l'impact positif de l'éducation en situations d'urgence, la plupart des publications suggèrent que l'éducation n'est pas, par définition, protectrice et qu'elle comporte des risques potentiels. L'éducation peut être utilisée, par exemple, pour alimenter l'intolérance et les préjugés et exacerber l'injustice et les discriminations existantes. Les infrastructures de l'éducation peuvent également être utilisées à des fins militaires, ce qui rend les écoles sujettes aux attaques (Tebbe, 2015 ; UNESCO, 2011). En outre, l'exploitation sexuelle et du travail des enfants peuvent avoir lieu dans les écoles et les trajets entre l'école et le domicile peuvent rendre les enfants vulnérables à la violence et aux blessures. Des mesures de prévention et de protection rigoureuses sont donc nécessaires pour créer un environnement

d'apprentissage sûr pour tous les élèves, dans lequel ils pourront continuer à recevoir une éducation de qualité en cas d'urgence » (INEE, 2018).

L'une des meilleures façons de conceptualiser les avantages globaux des programmes intégrés est de les envisager sous l'angle du bien-être des enfants. Quarante-sept pour cent des ressources étaient axées sur le bien-être de l'enfant, explicitement ou implicitement, et ont pu citer des améliorations du bien-être de l'enfant grâce à une certaine forme d'intégration ou de collaboration. Dans une analyse documentaire rigoureuse sur l'éducation, Burde et al ont analysé les avantages d'une focalisation sur le bien-être dans les programmes d'éducation dans les contextes de crise :

« De nombreuses interventions dans les pays et régions touchés par des crises tentent de soutenir les enfants, les jeunes et leurs familles en contribuant à atténuer les risques et à promouvoir le bien-être psychosocial et la résilience. Bien que des preuves solides issues de recherches menées aux États-Unis montrent les effets d'un large éventail d'interventions sur le bien-être des enfants, les recherches menées dans les pays touchés par la crise se limitent essentiellement à des études d'observation. Nous tirons les conclusions suivantes de ce travail.

A. Dans les pays ou régions touchés par des conflits aigus, il existe des preuves prometteuses pour soutenir les négociations communautaires visant à protéger les écoles, les élèves et les enseignants contre les attaques.

B. Dans les pays ou régions où les populations vivent dans des contextes prolongés, post-conflit ou de catastrophe, il existe des preuves solides pour soutenir les arts créatifs et les thérapies ludiques, le développement de la petite enfance et la fourniture de services supplémentaires aux plus vulnérables (en particulier les filles et les jeunes enfants) comme moyens d'améliorer le bien-être. De nouvelles preuves suggèrent également que les enfants et les jeunes touchés par les conflits réagissent moins bien, et parfois de manière négative, aux thérapies qui se concentrent sur les traumatismes plutôt que sur les facteurs de stress quotidiens. De nouvelles preuves montrent que pour la plupart des enfants et des jeunes touchés par un conflit ou une catastrophe, les routines scolaires améliorent la santé mentale et la résilience.

C. Des preuves solides provenant de pays à revenus élevés stables montrent qu'un environnement de classe positif et les apprentissages entre pairs ont des effets positifs sur le bien-être (Burde, Guven, Kelcey, Lahmann, & Al-Abadi, 2015). »

L'Aide Humanitaire de la Commission européenne (ECHO) indique également comment

« les interventions intégrées d'éducation et de protection offrent des possibilités de prévenir et de répondre aux effets négatifs d'une crise sur le bien-être psychosocial d'un enfant. Cela peut permettre aux enfants de continuer à acquérir les compétences nécessaires pour établir et maintenir des relations et des perspectives essentielles qui peuvent être les fondements de la guérison individuelle et collective, de la résilience et de la cohésion sociale. Le SPS et l'ASE sont tous deux axés sur le développement holistique des enfants et sont complémentaires dans leur objectif et leurs interventions. Dans le secteur de l'ESU, l'ASE est une composante importante dans le cadre plus large du SPS ; les faits indiquent que les deux sont importants pour permettre un retour à une participation active dans le processus d'apprentissage (ECHO, 2019). »

L'Alliance entreprend également des travaux sur les définitions et les indicateurs du bien-être de l'enfant, dont les résultats seront reflétés dans les ressources élaborées dans le cadre du projet CPHA-ESU.

Cette preuve fondamentale est essentielle pour soutenir le développement d'un Cadre de Collaboration, en fournissant la justification de base pour l'intégration,

ainsi qu'en plaidant pour l'intégration entre les secteurs, dans une perspective centrée sur l'enfant.

ÉLÉMENTS DE PROGRAMME

Comme pour l'analyse des Normes Minimales ci-dessus, de nombreuses interventions ont souligné les éléments clés d'une programmation collaborative ou intégrée réussie. De nombreuses ressources se réfèrent à un modèle de mise en œuvre spécifique, que ce soit sous la forme d'une note d'orientation, d'un examen de programme, d'un rapport ou d'une étude de projet, d'autres contiennent des orientations plus générales ou des positions politiques. La plupart des modèles spécifiques incluaient ou faisaient référence aux SPS ou ASE et à la formation des enseignants et étaient dispensés en utilisant un type d'enseignement informel, mais la plupart étaient applicables à la fois à l'enseignement formel et informel selon le contexte.

Parmi les exemples pratiques qui stipulent les composantes essentielles de la programmation intégrée, on peut citer les orientations des sous-clusters du CP, par exemple, pour le nord-ouest de la Syrie :

Approche intégrée des services de protection et d'éducation de l'enfant : les acteurs de la protection et de l'éducation de l'enfant doivent s'efforcer d'adopter une approche intégrée de la prestation de services. Chaque lieu (qu'il s'agisse d'une école, d'un centre communautaire ou d'un autre type d'espace) doit viser à offrir :

- A. Une Éducation (par exemple : enseignement informel, apprentissage accéléré, cours de rattrapage)
- B. Des Programmes de renforcement des compétences de bases (tels que : compétences de la vie courante, formation professionnelle)
- C. Un Soutien psycho-social (tels que : des programmes structurés et soutenus ou basés sur le programme scolaire (curriculum) ; activités de loisirs supervisées)
- D. Des références/orientations pour des filles et des garçons à risques ou ayant survécus à des problèmes de protection de l'enfance vers d'autres services spécialisés (tels que la gestion de cas et le conseil). Ce service peut être offert sur place ou par un autre lieu/acteur
- E. La sensibilisation de la communauté aux services offerts sur le site (par exemple : sensibilisation aux questions de protection de l'enfance et éducation aux risques d'explosion)

- F. Un soutien aux parents (comme les programmes de parentalité positive basés sur un programme scolaire (curriculum))
- G. Une évaluation, un suivi et des rapports conjoints (HNO, pas de double déclaration des activités dans les 4W avec des indicateurs convenus)

ET POUR COX'S BAZAAR :

Ensemble minimum de services. Un centre polyvalent doit au moins offrir les services suivants :

- Interventions de soutien psycho-social structuré pour les enfants, les adolescents et/ou les personnes qui s'occupent d'eux/elles
- Gestion des cas - 2 ou 3 travailleurs sociaux seront affectés à chaque centre et l'espace devrait comprendre un espace confidentiel / espace de stockage des dossiers, à partir duquel les travailleurs sociaux du CM peuvent opérer
- Activités structurées pour les adolescents, telles que des clubs d'adolescents, des activités récréatives dirigées par des adolescents et des séances de préparation à la vie active
- Programmes destinés aux parents ou aux autres personnes qui s'occupent des enfants, par exemple des séances de parentalité positive
- Activités pour les mécanismes communautaires de protection de l'enfance
- Education de base et alphabétisation (compétences de base) intégrées par des activités structurées (Cox's Bazar Child Protection Sub Cluster, 2019)

D'autres agences ont également élaboré des éléments de base efficaces de la programmation intégrée, tels que l'ILET de Save the Children - Improving Learning Environments Together in Emergencies, et Safe Schools Common Approach ; les Safe Healing & Learning Spaces de l'IRC, et le Better Learning Programme & Recovery Box du NRC : tous contiennent des SPS et/ou de l'ASE, des considérations sur la protection de l'enfance et un accent sur le bien-être des enfants. Plan et FCA détaillent également des éléments similaires dans leurs modèles de programmation ESU.

Viva (anciennement Children in Emergencies) a une stipulation simplifiée des composantes essentielles de la programmation intégrée :

- Partager des messages sur la protection de l'enfance dans le cadre de programmes d'éducation, par exemple sur la prévention de la séparation et de la traite, ou sur la sensibilisation aux risques des mines

- Mettre en place des mécanismes d'orientation communs avec les acteurs de la protection de l'enfance
- Travailler avec les acteurs de la protection de l'enfance pour faciliter les espaces adaptés aux enfants et les interventions en matière d'éducation de la petite enfance
- Travailler avec les acteurs de la protection de l'enfance pour examiner comment les programmes d'éducation peuvent réduire les tensions et accroître la cohésion de la communauté (Education: Integrating Child Protection, 2020)

En général, l'objectif programmatique des interventions, des politiques et des études est d'intégrer les programmes de protection de l'enfance dans les programmes ESU, avec très peu de sens inverse. Cependant, Nicolai & Triplehorn identifient également comment, en s'attaquant à d'autres facteurs externes dans la vie d'un enfant, les agences peuvent contribuer à améliorer l'accès à l'éducation. Ces questions peuvent être traitées à la fois par des programmes de protection de l'enfance et de protection sociale.

« Les obstacles à l'accès à l'éducation doivent être identifiés et traités. Les programmes éducatifs doivent viser à inclure tous les enfants. Cela implique de concevoir des programmes qui minimisent les obstacles à l'accès, tels que la pauvreté, le genre, le handicap ou l'appartenance à un groupe social ou ethnique particulier. Des initiatives devraient être développées pour identifier les enfants dont l'éducation a été interrompue en raison d'un conflit, de la discrimination ou de la persécution, et pour les aider à poursuivre et à achever leur éducation. Lorsque le coût empêche l'assiduité, l'éducation devrait être gratuite, ou du moins subventionnée » (Nicolai & Triplehorn, *The role of education in protecting children in conflict*, 2003).

Plus spécifiquement, le Croissant Rouge Turc, dans son analyse de la situation, suggère une série d'interventions recommandées sur lesquelles les praticiens de la protection de l'enfance peuvent se concentrer pour soutenir les résultats éducatifs des enfants et des jeunes à risques :

« Une part importante des efforts de protection de l'enfance consiste en des activités destinées aux enfants déscolarisés ou aux enfants à risque d'abandonner l'école. En parlant aux enfants qui n'ont pas accès à l'éducation, aux enfants qui ne

peuvent pas aller à l'école régulièrement ou aux enfants qui risquent de perdre bientôt leur accès à l'éducation malgré une fréquentation scolaire régulière et à leurs familles, on essaie de repérer et d'éliminer les raisons sous-jacentes de ces problèmes.

Interventions réalisées dans le cadre des efforts de scolarisation

- Soutien individuel - Gestion de cas, orientation et aide en nature
- Activités d'information et de sensibilisation
- Plaidoyer
- Renforcement des capacités

Solutions et politiques recommandées pour les enfants n'ayant pas accès à l'éducation. [Il existe un besoin] d'aborder :

- Travail des enfants
- Problèmes d'intégration scolaire
- Pratiques traditionnelles préjudiciables
- Administration de l'école/ Conditions physiques
- Un enfant à risques d'abandonner l'école
- Séparation à long terme de l'école
- Bien-être psychosocial, santé et handicap
- Identité/Documents [manquants/inexistants]
- Les enfants sans accès à l'éducation » (Turkish Red Crescent , 2019)

Ces interventions sont complémentaires aux activités identifiées comme communes aux Normes Minimales/ Standards Minimums et nous aident à envisager la pratique intégrée sous l'angle de la protection de l'enfance - comment intégrer les considérations relatives à l'éducation dans la protection de l'enfant.

PRINCIPES DIRECTEURS

Certaines des notes d'orientation qui ont été analysées énoncent des principes directeurs pour la programmation intégrée qui sont transférables d'un contexte à l'autre et qui peuvent influencer le développement du cadre du CPHA-ESU.

La plupart d'entre eux provenaient du sous-groupe de protection de l'enfant de Gaziantep et du Cluster Éducation desservant le nord de la Syrie :

- Plaider auprès des donateurs pour des possibilités de financement conjoint en soulignant le résultat positif de la programmation conjointe et intégrée.
- Dans la mesure du possible, envisager des évaluations conjointes et multisectorielles qui couvrent adéquatement le genre, la diversité et l'inclusion.
- Explorer les possibilités de formation conjointe intersectorielle et inter-agences sur des composantes spécifiques telles que les premiers soins psychologiques, le code de conduite et la sauvegarde de l'enfant, l'atténuation des risques de VBG, etc.
- Assurer la collaboration entre les agences qui créent des espaces adaptés aux enfants et des espaces d'apprentissage temporaires en veillant à ce qu'ils soient complémentaires et non concurrents (par exemple, servir différents enfants avec différents services).
- Élaborer des stratégies communes pour traiter les questions de protection de l'enfance qui nécessitent une approche multisectorielle (par exemple, le travail des enfants qui nécessite une protection de l'enfance, l'éducation, les moyens de subsistance, etc).
- Il est très important que tout le personnel travaillant avec les enfants comprenne les limites des services qu'il peut fournir. Ils ne doivent JAMAIS fournir des services spécialisés de protection de l'enfance (tels que la recherche et la réunification des familles, le conseil individuel pour les survivants de violences sexuelles, les entretiens avec les employeurs pour libérer les enfants du travail... etc). Veuillez soumettre ces cas à des acteurs spécialisés dans la protection de l'enfance.

Le NRC Afghanistan a également présenté les apprentissages tirés de son programme d'éducation dans une perspective de protection de l'enfance :

- Plaider pour une intervention plus forte aux risques liés à la protection de l'enfance dans le domaine de l'éducation au sein des groupes de travail sur la protection de l'enfance, la protection et l'éducation.
- Engager et plaider auprès des acteurs armés, y compris les groupes armés non étatiques (GANE), pour la protection de l'éducation contre les attaques.

- Fournir un soutien psycho-social, des compétences de bases pratiques et une sensibilisation aux risques pour les enfants et les parents.
- Renforcer les efforts communautaires pour impliquer la communauté dans l'identification des risques pour les enfants et l'établissement de stratégies d'atténuation des risques (Norwegian Refugee Council, 2018).

L'examen par l'UNICEF de son intervention suite à l'ouragan Maria met fortement l'accent sur la valeur ajoutée d'une programmation intégrée. En plus d'être des principes directeurs, ils peuvent être utilisés pour soutenir le travail de plaidoyer :

1. Une approche intégrée des droits des enfants permet une programmation rentable, qui soutient la promotion holistique des droits de l'enfant, évite les doubles emplois et accélère le relèvement en cas d'urgence. Il est essentiel d'élaborer des protocoles d'urgence intégrés spécifiques pour la protection et l'éducation de l'enfant.
2. Dans les interventions d'urgence, un changement opportun d'état d'esprit en faveur des activités de préparation peut créer des niveaux élevés d'engagement ayant un impact à long terme, tout en répondant aux besoins d'urgence. Pendant les périodes de réponse aux urgences, la communauté et les fonctionnaires à tous les niveaux sont souvent ouverts à la création d'un changement systématique en profondeur. L'exploitation des activités de réponse aux urgences permet d'obtenir un impact à long terme.
3. Les méthodologies participatives et communautaires améliorent les résultats et créent un point de départ plus solide pour la préparation à long terme et les événements futurs.

SITUER L'INTÉGRATION DANS UN CONTEXTE PLUS LARGE

Les arguments en faveur de l'intégration entre la protection de l'enfance et l'éducation dans les contextes humanitaires sont renforcés par plusieurs efforts récents visant à réformer, recentrer ou rationaliser l'industrie humanitaire.

LA NOUVELLE FAÇON DE TRAVAILLER

Les résultats collectifs sont un élément clé de la [Nouvelle Façon de Travailler \(NFT - en anglais : NWOW\)](#). Cet effort mené par les Nations Unies est soutenu par un large éventail d'acteurs humanitaires et vise non seulement à répondre aux besoins humanitaires, mais aussi à réduire les besoins, les risques et la vulnérabilité. Les éléments pertinents du NFT sont notamment les suivants :

- Des analyses communes du contexte et des risques afin de créer une compréhension commune du contexte entre les acteurs humanitaires, politiques, de développement et de sécurité
- Un éventail diversifié de partenaires travaillant en collaboration sur la base de leur avantage comparatif
- Des calendriers pluriannuels pour l'analyse, l'élaboration de stratégies, la planification et le financement des opérations

Les partenaires de la CPHA et de l'ESU plaident depuis de nombreuses années en faveur de stratégies pluriannuelles et de flux de financement qui comblent le fossé entre l'intervention immédiate et l'action à plus long terme. L'intégration entre les secteurs favorisera également le développement d'analyses conjointes du contexte, des besoins et des risques qui contribueront à la définition de résultats collectifs.

LE NEXUS OU LIEN ENTRE L'HUMANITAIRE ET LE DÉVELOPPEMENT

Les programmes d'aide humanitaire et de développement ne sont pas nécessairement des processus consécutifs : ils sont nécessaires simultanément et doivent se chevaucher pour mieux répondre aux besoins des populations touchées. Pour refléter cette compréhension, le concept de « nexus/lien entre l'humanitaire et le développement » a pris de l'importance. Le terme se concentre sur le travail nécessaire pour traiter de manière cohérente la vulnérabilité des personnes avant, pendant et après les crises et nécessite la transformation du système d'aide. Le système actuel est surchargé et n'est pas toujours coordonné entre les interventions de développement et les interventions humanitaires. De ce fait, le système ne répond pas toujours efficacement aux besoins des personnes les plus vulnérables.

Ce lien est la continuation d'efforts de longue date dans les domaines de l'humanitaire et du développement, tels que la « réduction des risques de catastrophes » (RRC), le « lien entre l'aide d'urgences, la réhabilitation et le développement » (LRRD), le « programme de résilience » et l'intégration de la sensibilité aux questions de conflit dans toutes les réponses, et constitue la base de la NFT des Nations Unies mentionnée ci-dessus.

Là encore, un thème clé est l'idée de « résultats collectifs » tout en travaillant avec les institutions et les modalités de l'aide humanitaire et du développement. Cela a une résonance particulière pour le secteur de l'éducation étant donné sa portée sur de multiples aspects de la vie d'un enfant, et l'analyse de l'USAID souligne la manière dont l'intégration au sous-secteur de la protection de l'enfance peut aider à établir un lien en favorisant le bien-être et en renforçant la résilience :

Le concept de résultats collectifs est au cœur de la réflexion actuelle sur la cohérence humanitaire-développement. Le secteur de l'éducation peut contribuer aux résultats collectifs en offrant une protection (en période de risques et de vulnérabilité plus élevés), en promouvant le bien-être et en veillant à ce que les enfants et les jeunes acquièrent des compétences de base. Dans les contextes de conflit et de fragilité, les programmes d'éducation peuvent être mis à profit pour contribuer à l'atténuation des conflits, à la consolidation de la paix et à la sécurité. L'éducation joue également un rôle crucial dans le renforcement de la résilience des individus et des communautés. Les communautés résilientes ont particulièrement besoin de deux types de capacités - la capacité d'adaptation et la capacité de faire face aux risques et de les réduire - et l'éducation peut contribuer aux deux (USAID, 2012). Dans les situations d'urgences et les crises prolongées, les écoles peuvent offrir une plateforme communautaire multisectorielle qui améliore la préparation, l'intervention et le relèvement localisés (Nicolai, Hodgkin, Mowjee, & Wales, 2019).

L'INEE, le Cluster Éducation et le Programme Mondial pour l'Éducation travaillent actuellement sur un projet commun visant à renforcer la cohérence des réponses éducatives à travers ce lien. Le projet CPHA-ESU tiendra compte des conclusions de ce travail et veillera à ce qu'elles soient reflétées dans les résultats.

PROGRAMME DE LOCALISATION

Le secteur humanitaire vise une intervention plus « locale » des crises humanitaires depuis plusieurs décennies. Pourtant, il y a eu très peu de progrès systématiques au-delà de quelques exemples isolés. Entre 2017 et 2019, le PHG a mené des recherches sur l'action humanitaire locale dans une perspective de terrain à travers quatre thèmes clés : capacité et complémentarité, financement, dignité et protection. Cette recherche leur a permis d'apprendre :

- L'action humanitaire est toujours plus forte avec une action locale.
- Une action humanitaire efficace et locale n'est pas un jeu à somme nulle de rôles réduits pour les organisations internationales humanitaires et un rôle accru pour les acteurs locaux.
- Le pouvoir est à la fois la plus grande ressource et le plus grand obstacle à une aide humanitaire locale efficace: les relations de pouvoir ancrées dans les structures humanitaires formelles doivent être confrontées et modifiées pour refléter les nouvelles possibilités (Fast & Bennett, 2020).

En travaillant à une plus grande intégration entre la CPHA et l'ESU, il est important de reconnaître non seulement les avantages programmatiques, mais aussi l'impératif moral d'accroître les capacités locales et d'améliorer la durabilité de toute action.

Le projet CPHA-ESU s'engagera avec l'équipe de travail spécialisée sur la localisation de l'INEE, ainsi qu'avec les initiatives de renforcement des capacités de l'INEE et de l'Alliance pour tenter de renforcer la « localisation » de tout produit.

PACTE MONDIAL POUR LES RÉFUGIÉS

Le Pacte mondial pour les réfugiés comprend des engagements sur la réduction du temps pendant lequel les enfants déplacés sont hors du système éducatif et sur le retour aux apprentissages dans les trois mois suivant le début de toute perturbation. Il fournit un ensemble de principes utiles pour travailler dans le cadre du programme intégré. Les extraits relatifs à l'éducation comprennent :

68. Conformément aux lois, politiques et plans nationaux en matière d'éducation, et à l'appui des pays hôtes, les États et les parties prenantes apporteront des ressources et des compétences pour élargir et améliorer la qualité et l'inclusion

des systèmes éducatifs nationaux afin de faciliter l'accès des enfants réfugiés et des communautés d'accueil (garçons et filles), adolescents et jeunes à l'éducation primaire, secondaire et supérieure. Un soutien financier plus direct et des efforts particuliers seront mobilisés pour minimiser le temps que les garçons et les filles réfugiés passent en dehors de l'éducation, idéalement trois mois au maximum après leur arrivée.

69. Selon le contexte, un appui supplémentaire pourrait être apporté pour élargir les facilités éducatives (notamment pour le développement de la petite enfance et la formation technique et professionnelle) et les capacités pédagogiques (y compris, si nécessaire, l'appui aux réfugiés et membres de communautés d'accueil engagés ou pouvant être engagés comme enseignants, conformément aux lois et politiques nationales). Les autres domaines d'appui comprennent les efforts visant à satisfaire les besoins éducatifs spécifiques des réfugiés (notamment par des « écoles sûres » et des méthodes innovantes comme l'enseignement en ligne) et surmonter les obstacles à leur inscription et participation aux cours, notamment par des programmes certifiés d'apprentissage souples, en particulier pour les filles, les personnes handicapées et les personnes souffrant d'un traumatisme psychosocial. L'aide sera apportée pour la mise au point et l'exécution de plans nationaux pour le secteur de l'éducation, incluant les réfugiés. L'appui sera également accordé si nécessaire pour faciliter la reconnaissance des équivalences des diplômes ou titres académiques ou professionnels (voir le point 3.3 consacré aux voies complémentaires d'admission dans des pays tiers).

L'accent mis sur le travail au sein des systèmes nationaux et le renforcement de ceux-ci est essentiel au succès de toute action, en particulier lorsque les gouvernements nationaux dirigent de plus en plus les réponses de l'ESU. Le paysage humanitaire évolue rapidement, ce qui se manifeste peut-être le plus fortement dans les crises prolongées. Cela a des implications pour le travail intégré, ce qui nous oblige à considérer sérieusement le rôle des autorités nationales, les risques de la mise en place de systèmes parallèles, ainsi que la nécessité de s'engager avec les partenaires du développement pour des réponses durables qui profitent à tous les enfants et à tous les jeunes, qu'il s'agisse de communautés déplacées ou d'accueil.

PACTE MONDIAL POUR LES MIGRATIONS

Le Pacte Mondial pour les migrations est le tout premier Accord Mondial des Nations Unies sur une approche commune des migrations internationales dans toutes leurs dimensions. Le Pacte Mondial n'est pas juridiquement contraignant. Il est fondé sur les valeurs de souveraineté des États, de partage des responsabilités, de non-discrimination et de droits de l'homme, et reconnaît qu'une approche coopérative est nécessaire pour optimiser les avantages globaux de la migration, tout en abordant ses risques et ses défis pour les individus et les communautés des pays d'origine, de transit et de destination.

Le Pacte Mondial comprend 23 objectifs visant à mieux gérer les migrations aux niveaux local, national, régional et mondial. Les articles les plus pertinents pour ce projet sont les suivants :

23.f. Protéger, à toutes les étapes de leur migration, les enfants non accompagnés ou séparés de leur famille par l'établissement de procédures spéciales permettant de les identifier, de les aiguiller, de les accompagner et d'assurer leur regroupement familial, et donner accès aux services de santé, y compris de santé mentale, à l'éducation, à l'assistance juridique et au droit à ce que leur cause soit entendue dans les procédures administratives et judiciaires, notamment en désignant rapidement un tuteur légal compétent et impartial, moyens essentiels de remédier à leurs vulnérabilités et aux discriminations qu'ils subissent, de les protéger contre toutes les formes de violence et de leur donner accès à des solutions viables qui concordent avec leur intérêt supérieur ;

31.f. Assurer l'accès des migrants jeunes et en bas âge à une éducation équitable et de qualité, et faciliter l'accès à la formation continue, notamment en renforçant les capacités des systèmes éducatifs et en assurant un accès non discriminatoire aux programmes de développement du jeune enfant, à l'éducation classique et à l'enseignement non traditionnel pour les enfants qui n'ont pas accès au système classique, à la formation professionnelle et à la formation en cours d'emploi, à l'enseignement technique et à la formation linguistique, ainsi qu'en encourageant les partenariats avec toutes les parties susceptibles d'appuyer cette entreprise.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les objectifs de développement durable sont un ensemble de 17 objectifs mondiaux conçus comme un « plan directeur pour assurer à tous un avenir meilleur et plus durable. » Le document [ODD4](#) est particulièrement pertinent : « Assurer une éducation de qualité, inclusive et équitable et promouvoir les possibilités de formation permanente pour tous ». L'objectif comprend un certain nombre d'articles et d'indicateurs qui font référence à la protection et aux activités de protection.

4.2, 4.2.1, 4,5, 4,7 / 4.7.1, et 4.A concernent à la fois la protection de l'enfance et l'éducation en situations d'urgence, notamment en ce qui concerne les aspects suivants : écoles sûres et non violentes, développement sain et bien-être psychosocial, politique éducative et contenu, formation des enseignants et approches pédagogiques.

En outre, les objectifs de protection de l'enfance sont repris dans les ODD 5,2 (Mettre fin à la violence basée sur le genre), 5,3 (Mettre fin aux pratiques sexistes néfastes et au mariage précoce), 8,7 (Mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes) et 16,2 (Mettre fin à la maltraitance, à l'exploitation, à la traite et à toutes les formes de violence et de torture des enfants), qui sous-tendent également le développement de toute ressource du CPHA-ESU.

REFERENCIAS

- Turkish Red Crescent. (2019). Situation Analysis of School Access and Attendance by Children under International and Temporary Protection in Turkey. Turkish Red Crescent Society. From <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/76477.pdf>
- Aber, J. L., Tubbs, C., Torrente, C., Halpin, P. F., Johnston, B., Starkey, L., . . . Wolf, S. (2016). Promoting children's learning and development in conflict-affected countries: Testing change process in the Democratic Republic of the Congo. In J. L. Aber, Promoting children's learning and development in conflict-affected countries: Testing change process in the Democratic Republic of the Congo. Cambridge University Press.
- Burde, D., Guven, O., Kelcey, J., Lahmann, H., & Al-Abbadi, K. (2015, 10). What Works to Promote Children's Education. Education Rigorous Literature Review, 1-84.
- Cox's Bazar Child Protection Sub Cluster. (2019, 10 06). Guidance on Multi-Purpose Child and Adolescent Centre. Cox's Bazar, Cox's Bazar, Bangladesh.
- ECHO. (2019, 3 28). Commission Staff Working Document Education in Emergencies in EU-funded Humanitarian Aid Operations. From European Commission: [https://ec.europa.eu/echo/files/news/190328%20SWD%20EiE%20in%20EU-funded%20Humanitarian%20Aid%20Operations%20SWD\(2019\)150%20final.pdf](https://ec.europa.eu/echo/files/news/190328%20SWD%20EiE%20in%20EU-funded%20Humanitarian%20Aid%20Operations%20SWD(2019)150%20final.pdf)
- Education: Integrating Child Protection. (2020). From Children in Emergencies Toolkit: <https://childreninemergencies.org/2019/01/18/education-mainstreaming/>
- Fast, L., & Bennett, C. (2020). From the ground up It's about time for local humanitarian action. Overseas Development Institute. From: From the ground up It's about time for local humanitarian action.
- Himmelman, A. T. (2002). Collaboration for a Change: Definitions, Decision-making Models, Roles, and Collaboration Process Guide. Minneapolis.
- INEE. (2018, 10). Where Child Protection and Education in Emergency Cross A mapping by the INEE Advocacy Working Group. New York, New York, USA.
- INEE Resources. (2020). Retrieved 2020 from Inter-agency Network for Education in Emergencies: <https://inee.org/resources>
- Nicolai, S., & Triplehorn, C. (2003, 3). The role of education in protecting children in conflict. From Overseas Development Institute : <https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/520.pdf>
- Nicolai, S., Hodgkin, M., Mowjee, T., & Wales, J. (2019, 4). Humanitarian Development Coherence White Paper. USAID Contribution. From <https://www.eccnetwork.net/resources/humanitarian-development-coherence-white-paper>
- Norwegian Refugee Council. (2018). Education in Emergencies: Children in distress - A Child Protection Risk Analysis For NRC Afghanistan's Education Programme. Norwegian Refugee Council. From <https://www.nrc.no/resources/reports/education-in-emergencies-children-in-distressnew-page>
- Save The Children's Resource Centre. (2020). From Save The Children: <https://resourcecentre.savethechildren.net/>
- The Alliance for CPHA. (2019). Minimum Standards for Child Protection. From <https://handbook.spherestandards.org/en/cpms/#ch001>
- The Alliance Resources. (2020). Retrieved 2020 from The Alliance for child protection in humanitarian action: <https://alliancecpha.org/en/library-solr>
- Gaziantep Child Protection Sub Cluster & Education Cluster: Guidance on Multi-Purpose Child and Adolescent Centre
- Gaziantep Child Protection Sub Cluster, Standardized Guidelines for Integrating Psychosocial Support Services And Child Protection Into Education For Camp Schools In North Western Syria.
- Unicef East Caribbean 2018. Integrated Education-child Protection Emergency Programming, Dominica, Hurricane Maria Response 2018. Unicef